

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 20 DÉCEMBRE 1990

L'UPA ne craint pas la souveraineté « parce que nous avons confiance en nos moyens »

L'indécision de l'Union des municipalités déçoit

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC



Conscients que l'accession à la souveraineté du Québec, advenant le cas, ne se fera pas sans difficultés, les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont affirmé qu'ils seraient « la, et en force, lorsque viendra le temps de construire, avec l'ensemble des citoyens, ce pays du Québec ».

Témoignant devant la Commission Bélanger-Campeau, le premier vice-président général, M. Pierre Gaudet, a déclaré: « Nous avons confiance en nos moyens. Ces défis, nous sommes disposés à les relever avec autant d'énergie et de détermination que nos mères et nos pères les ont relevés dans l'histoire du Québec ».

L'UPA, qui représente 48 330 producteurs agricoles et à laquelle est affiliée la Fédération des producteurs de bois (120 000 membres), propose un Québec souverain, assorti d'une union économique avec le Canada.

« Après mûre réflexion, une large consultation dans nos rangs et après un dernier débat au congrès général de l'UPA, l'orientation du monde agricole québécois ne peut être plus claire. Nos délégués ont voté dans une proportion de 99,2 p. cent pour la souveraineté du Québec », a indiqué M. Gaudet.

Les agriculteurs proposent que le projet soit soumis à un référendum qui serait déclenché le plus rapidement possible — ils parlent même du 24 juin — et ils invitent la commission, si les résultats sont concluants, à entrepren-

dre immédiatement des négociations sur l'union économique avec le Canada et sur l'accession du Québec aux arrangements, accords et traités internationaux.

Le statu quo? Intenable!

Deux convictions motivent le choix des agriculteurs: la nécessité de changements majeurs aux plans politique et constitutionnel, et l'assurance de leurs capacités de réaliser de grandes choses dans leur domaine, dans le cadre d'un Québec souverain.

Le statu quo constitutionnel est intenable et l'heure est venue pour les Québécois de prendre leur avenir en main, soutiennent-ils.

« Le cadre politique et constitutionnel actuel ne nous permet pas d'aborder les grands défis du Québec que sont la protection et la promotion du fait français, la lutte contre le sous-emploi, la pauvreté, la relance démographique, l'arrêt de la désintégration du territoire habité et la dilapidation du patrimoine agricole et forestier, de même que la protection et la régénération de l'environnement », ajoute le porte-parole.

Selon l'UPA, l'histoire des agriculteurs avec le gouvernement fédéral en est une de mécontentement chronique sur le crédit agricole, l'assurance-stabilisation des revenus, l'assurance-récolte et la gestion des approvisionnements. Les agriculteurs rappellent que le Québec produit 16 p. cent des recettes agricoles canadiennes, et qu'il ne reçoit que six p. cent des dépenses fédérales.

Les porte-parole de l'UPA ont insisté auprès des commissaires pour dire qu'ils ne formulaient pas un rêve récent mais qu'ils voulaient. Ils ont rappelé qu'ils s'étaient prononcés contre l'Accord du lac Meech, il y a deux ans, parce qu'il ne contenait pas de dispositions concernant l'agriculture et les forêts, et surtout parce que « nous étions déçus de la timidité des demandes du Québec ».

« Cet accord minimal ayant été rejeté par le reste du Canada et la société distincte niée, il est clair pour nous qu'il faut un nouveau cadre définissant, sans ambiguïté aucune, les relations entre le Québec et les autres provinces canadiennes. »

L'UMQ déçoit

Par ailleurs, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a déçu bon nombre de commissaires qui ont tenté vainement de lui faire préciser une orientation constitutionnelle. Nenni. Rien à faire.

Le président par intérim de l'UMQ, M. Ralph Mercier, maire de Charlesbourg, a cependant indiqué que « tout nouveau projet de société devait respecter la primauté du citoyen, tant indivi-

duellement que collectivement, et que cette primauté exigeait que les Québécois, à l'issue des travaux de la commission, se prononcent par voie d'une consultation publique sur leur avenir collectif ».

Les représentants de l'UMQ ont insisté pour que les compétences politiques et même fiscales des municipalités soient clairement définies quelque part, dans une constitution ou une Charte des droits.

Le maire de Québec, M. Jean-Paul Allier, a pour sa part indiqué que « tout ce qui pourra atténuer, faire disparaître les doubles emplois, servir l'ensemble de la communauté québécoise ».

Rappelant que l'UMRCQ avait, plus tôt cette semaine, réclamé le rapatriement au Québec de tous les pouvoirs et leviers économiques, culturels et politiques, le député péquiste Guy Chevrette a demandé au maire du Cap-de-la-Madeleine, M. Jean-Claude Beaumier, s'il partageait ce point de vue.

« Si vous me posez la question en tant que Jean-Claude Beaumier et non pas en tant que vice-président de l'Union des municipalités, je vais vous dire que oui. Le partage qu'on doit rapatrier le plus de pouvoirs pour que notre province se développe d'une façon unique et non pas en fonction de 10 autres gouvernements qui nous imposent des choses. Mais comme vice-président de l'UMQ, je dois vous dire ceci: depuis 30 ans, les municipalités sont craintives, depuis 30 ans on s'est fait imposer les règles du jeu ou c'est-à-dire on s'est entendu sur des règles du jeu qu'on a pas respectées », a-t-il dit.



Trois employés de Radio-Canada, membres de la Coalition pour la défense des services français, ont témoigné hier devant la Commission Bélanger-Campeau. Il s'agit de Christian Martineau (Québec), France Dauphin (Montréal) et Marc Charette (Matane).

n'y a jamais eu au cours des dix dernières années d'équité entre les services français et anglais de Radio-Canada», soutient la Coalition dans son mémoire.

Un forum?

Par ailleurs, une autre coalition de 18 organismes s'est formée, à l'initiative de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), pour demander à la Commission Bélanger-Campeau de tenir un forum thématique sur l'avenir de la télévision francophone, que menacent les dernières compressions imposées au réseau français de Radio-Canada.

C'est sous forme de télégramme aux deux présidents Michel Bélanger et Jean Campeau, que la

requête est parvenue à la commission. Le bureau de direction de la Commission étudiera le cas avant de prendre une décision.

La Coalition regroupe principalement des syndicats et centrales, comme la CSN et la CEQ, ainsi que l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), l'Association nationale des téléscripteurs (ANT) et la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

Plus tôt dans la journée, Mme France Dauphin, porte-parole de la Coalition pour la défense des services français de Radio-Canada, a également proposé la tenue d'un forum thématique sur les organismes fédéraux au Québec.

L'Ontario de Bob Rae n'acceptera pas la séparation du Québec

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
TORONTO



Bob Rae

Le démantèlement du Canada n'est pas négociable, a déclaré hier le premier ministre ontarien, M. Bob Rae, en annonçant la création d'un comité de l'Assemblée législative chargé de faire le point sur la question constitutionnelle.

En brisant son silence sur cette question depuis son élection à la tête du premier gouvernement néo-démocrate de l'Ontario le 6 septembre, M. Rae a catégoriquement affirmé que l'Ontario n'accepterait pas que le Québec se retire de la fédération canadienne.

« Le démantèlement de la fédération que constitue le Canada n'a aucun sens pour le gouvernement de l'Ontario et nous nous y opposons carrément, a-t-il précisé dans un discours à Queen's Park. Si le processus se met en branle, personne ne peut entretenir l'illusion qu'il va être sans douleur. Ce ne sera pas le cas. Les résidents de toutes les parties du pays vont être plus pauvres dans tous les sens du terme, si on devait envisager sérieusement un tel traumatisme. »

Le premier ministre ontarien a précisé aux journalistes qu'il y avait toujours lieu d'assouplir les structures fédérales actuelles mais que le Canada devait rester entier et uni.

« Nous voulons que le Canada reste une confédération mais nous reconnaissons qu'il y aura des changements et que le statu quo n'est pas acceptable », a-t-il répondu aux journalistes qui le pressaient de questions.

Pour éviter les erreurs du passé, M. Rae a ajouté que la prochaine ronde de discussions constitutionnelles ne devait pas être axée sur les revendications du Québec, mais devait répondre aux aspirations de toutes les provinces.

Ainsi, a-t-il précisé, la formule de l'Accord du lac Meech qui misait sur les cinq conditions du Québec a échoué parce que les autres provinces n'y trouvaient pas leur intérêt. Dans ces circonstances, a-t-il ajouté, il vaut mieux réorienter le processus et permettre à tous les citoyens, dont les Ontariens, d'intervenir dans ce débat.

Rémillard: ce sont les Québécois qui décideront seuls de leur avenir!

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministre québécois des Affaires canadiennes, M. Gii Rémillard, trouve « intéressante » l'initiative de l'Ontario de créer un comité d'étude sur la constitution, mais rappelle que ce sont les Québécois seuls qui vont décider de leur avenir.

« Entre le Québec et l'Ontario, il y a des relations privilégiées tout à fait spéciales puisque l'Ontario est notre principal partenaire commercial », a dit hier le ministre Rémillard à

sa sortie de l'Assemblée nationale.

M. Rémillard a également rappelé que l'Ontario avait toujours appuyé le Québec dans les débats qui ont mené à l'échec de l'Accord du lac Meech.

« Je trouve la création du comité intéressante parce que cela signifie qu'ils réalisent que la situation est très sérieuse », a poursuivi M. Rémillard.

« Mais pour nous, notre référence, c'est la Commission Bélanger-Campeau. Ce sont nous, les Québécois, qui allons prendre nos décisions sur le statut constitutionnel, personne d'autre », a conclu le ministre.

Les libéraux de Jean Chrétien ne sont pas plus populaires qu'ils ne l'étaient sous Turner

Gallup confirme l'avance du Bloc québécois au Québec

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après une fugitive remontée dans la faveur populaire en novembre, les libéraux de Jean Chrétien ont recommencé à perdre du terrain pour se retrouver au même point où ils en étaient avec John Turner, au lendemain des élections de 1988, révèle le dernier sondage Gallup.

Pour le troisième mois consécutif, le NPD se maintient en tête avec 36 p. cent des intentions de vote des électeurs canadiens, contre 32 p. cent aux libéraux, 14 p. cent aux conservateurs et 18 p. cent aux formations régionales.

Ce sondage Gallup a été réalisé du 5 au 8 décembre auprès de

1 011 personnes de plus de 18 ans à travers le Canada. Même si 28 p. cent des électeurs demeurent indécis, de telles enquêtes sont exactes 19 fois sur 20, et comportent une marge d'erreur de seulement quatre p. cent, affirment les analystes.

Les conservateurs demeurent toujours en aussi mauvaise posture, en dépit de la tournée interprovinciale du premier ministre Brian Mulroney au cours de l'automne.

Quant aux libéraux, ils n'ont pu tirer profit de la bataille contre la TPS au Sénat puisque leur popularité a connu une légère baisse par rapport au 35 p. cent du mois précédent.

Le tableau est passablement différent au Québec où le Bloc

québécois domine avec 32 p. cent des intentions de vote, contre 27 aux libéraux, 19 aux conservateurs et 19 aux néo-démocrates. Le mois dernier, le Bloc recevait l'appui de 26 p. cent des répondants Québécois, les libéraux 32 p. cent, les conservateurs 20 p. cent et les néo-démocrates 20 p. cent.

C'est la première fois que Gallup place le Bloc québécois en tête au Québec avec une avance de cinq p. cent sur les libéraux; au moins trois autres maisons de sondage avaient relevé cette tendance au cours du mois de novembre.

En Ontario, les néo-démocrates augmentent leur avance en recueillant l'appui de 48 p. cent des personnes interrogées pour en

laisser 34 p. cent aux libéraux et seulement 12 p. cent aux conservateurs de Brian Mulroney.

Dans les provinces de l'Ouest, le NPD a reculé de 39 à 32 p. cent dans la faveur populaire cependant que les libéraux effectuaient une remontée de cinq points (24 à 29 p. cent). Même s'il a perdu cinq points depuis le dernier sondage, le Reform Party demeure troisième avec 24 p. cent des intentions de vote, alors que les conservateurs ferment la marche avec 13 p. cent.

En Colombie-Britannique, les néo-démocrates sont toujours en avance avec 46 p. cent des intentions de vote; les libéraux en font autant dans les provinces de l'Atlantique où ils jouissent de la faveur de 53 p. cent de l'électorat.



Le Parti libéral de Jean Chrétien n'est pas plus populaire qu'il ne l'était sous John Turner. C'est peut-être la raison qui explique que Jean Chrétien se cache derrière une colonne pendant que son lieutenant Herb Gray s'adresse aux journalistes.

PHOTO PC

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
éditorialiste en chef

Éditorial

Un plan Biron pour les années 90

Le chef de l'Opposition, M. Jacques Parizeau, a eu une initiative inusitée cette semaine, en proposant au gouvernement Bourassa un plan pour résister aux effets de la récession.

Il suffit de regarder ce qui se passe à Ottawa pour voir que, d'habitude, lors d'une récession, l'opposition se borne à récolter les fruits électoraux du drame économique que vivent les citoyens. Le Parti québécois, comme il l'a fait au moment de l'échec du lac Meech, s'élève au dessus de la mêlée partisane en choisissant de suggérer des mesures concrètes au lieu de critiquer passivement celles du gouvernement.

Ce geste inusité appelle toutefois une réaction encore plus inusitée de la part de M. Bourassa. Il est difficile pour un gouvernement d'accepter un projet de l'opposition sans que cela ne soit perçu comme un aveu d'impuissance.

Mais dans ce cas-ci, parce que la récession dépasse largement les contraintes de la politique partisane, parce l'heure est grave et parce qu'il faut tout mettre en œuvre pour que le Québec ne sorte pas massacré de cette récession, M. Bourassa doit, lui aussi, s'élever au dessus de la mêlée et écouter ce que M. Parizeau a à lui dire.

Sur le plan purement conceptuel, cette alliance tactique se défend. Le gouvernement Bourassa n'est pas responsable de cette

récession; il est, comme tous les Québécois, victime d'événements extérieurs qu'il ne contrôle pas. Sa seule marge de manœuvre, c'est de limiter les dégâts.

Le problème du Québec, c'est que ceux qui ont la plus grande expérience de la gestion de crise, et dont la feuille de route est la plus éloquent, sont du côté de l'opposition.

Le gouvernement Lévesque n'a pas toujours été conséquent sur le plan économique, mais il s'est ressaisi de façon spectaculaire au moment de la récession de 1982. Ses mesures ont alors permis au Québec de sortir très rapidement de la récession grâce à des projets où il y avait plus d'innovation que de millions, comme Corvée-habitation ou le plan Biron d'aide aux entreprises.

Par contre, le gouvernement Bourassa s'est montré, jusqu'ici, particulièrement démuné face à cette récession. Le premier ministre Bourassa, après en avoir nié la gravité, a quitté Québec pour un long repos, sans pouvoir être remplacé dans sa fonction de penseur économique de son gouvernement. Le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, ne joue pas le rôle de stratège macro-économique, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, lui aussi défensif, s'emploie surtout à souligner que la récession est moins grave ici qu'en Ontario. Bref, le gouvernement libéral, n'a proposé qu'un modeste plan de financement des PME de 60 millions et un dévancement de certains travaux publics prévus pour 1991.

Il y a donc là un vacuum que le PQ s'est empressé de combler. Pour ce projet, M. Parizeau a appelé à l'aide l'ancien ministre Ro-

drigues Biron, qui avait réussi un tour de force en 1982 et qui, depuis, se spécialise dans le financement des entreprises.

Ce nouveau plan Biron, n'est pas, comme le font souvent des politiciens d'expérience, un «remake» des succès passés. Si l'objectif est le même, procurer du financement à des entreprises menacées par la récession, le projet s'adapte à la profonde évolution qu'a connue l'économie québécoise.

C'est ainsi que si l'objectif est d'injecter 500 millions, ce qui semble ambitieux, l'État ne verse pas un sou; finances publiques obligent. Ce sont les institutions financières qui fourniront les capitaux, tandis que le gouvernement se bornera à garantir les deux tiers des fonds, mais avec un mécanisme qui l'assure d'une récupération. En principe, cela ne devrait rien coûter. Par ailleurs, la gestion du programme, ainsi que la surveillance des entreprises en difficulté se fera également par le biais du secteur privé, ce qui reflète la maturité de nos institutions financières ainsi que le degré de collaboration sur lequel le Québec peut compter.

Le programme tient debout, ne coûte rien et, en plus, permet de faire quelque chose pour éviter les mises à pied en masse et la disparition d'entreprises prometteuses, ce qui compromettrait les efforts et les succès des deux dernières décennies. Ces enjeux sont énormes. Et la balle est maintenant dans le camp du gouvernement.

Alain DUBUC

On aurait aussi pu le faire tout seul

Pour manifester la survie du Canada après le naufrage du lac Meech, les neuf provinces anglophones avaient en août signé un accord prévoyant l'abolition des achats préférentiels des gouvernements. Le gouvernement de Colombie-Britannique ne peut plus, par exemple, acheter des meubles de bureau chez lui si un producteur en Ontario en vend à un prix plus avantageux.

Or, le Québec vient de devenir partie à cet accord par des voies plus ou moins détournées, ce qui semble en contradiction avec sa recherche en toute liberté de son avenir constitutionnel.

À l'époque, le gouvernement du Québec avait boudé cet accord pour bien faire comprendre qu'il n'était prêt à négocier avec les autres provinces tant que le Québec n'avait pas tracé sa voie constitutionnelle. On pouvait regretter que le Québec ne fasse pas partie d'un accord qui si manifestement avantageux pour ses contribuables et dont l'importance politique est minime car il s'agit d'un problème qui trouvera une solution dans le cadre du GATT et du libre-échange avec les États-Unis.

Mais il est certain que le gouvernement ne pouvait pas donner l'impression aux entreprises québécoises qu'il ne cherche pas à promouvoir leurs intérêts dans le marché canadien. Pour un fabricant de meubles québécois, tout avantage à un concurrent ontarien dans le marché de la Colombie-Britannique et dont il ne bénéficierait pas lui-même est une menace.

Il a, cependant, tort de penser qu'actuellement il est politiquement plus facile de signer un tel accord que dans l'après-Meech immédiat. Les passions se sont sans doute calmées mais, en revanche, les travaux constitutionnels au Québec sont dans une phase cruciale. Il serait fâcheux de donner l'impression aux membres de la Commission Bélanger-Campeau et à ceux qui déposent devant elle que le gouvernement poursuit tout bonnement une politique qui rapproche le Québec des autres provinces sans attendre les conclusions de la Commission.

Le gouvernement aurait pu atteindre le même résultat sur le plan économique sans signer quelque accord que ce soit. En effet, l'important n'est pas de chercher à vendre plus en Colombie-Britannique mais de rentabiliser le fonctionnement du gouvernement. Si le gouvernement avait annoncé unilatéralement l'abolition des achats préférentiels, les contribuables et les consommateurs québécois auraient été tout aussi récompensés que si l'abolition dépend de la réciprocité des autres provinces. Il aurait ainsi pu concilier ses idées économiques saines avec une plus grande prudence sur le plan constitutionnel.

Frédéric WAGNIÈRE

Quand la loi devient folklore

La réforme du code civil ne pouvait survenir à un meilleur moment. Répondant à un besoin criant de modernisation, elle s'inscrit fort à propos dans un contexte plus global de réflexion sur la société québécoise de demain.

Le code civil constitue en effet, depuis toujours, un des éléments fondamentaux du caractère distinctif du Québec par rapport au reste du Canada. Or, depuis plus d'un demi-siècle, les juristes dénoncent une inadéquation croissante entre ce monument législatif érigé au fil des ans et la réalité qu'il prétend régir.

Pour que Maurice Duplessis, bien connu pour sa profonde allergie aux changements, reconnaisse la nécessité de cette mise à jour, il fallait que sa vétéusté ait atteint une dimension alarmante. Il y a trente-cinq ans! Encore un peu et cet élément essentiel de notre identité allait devenir aussi adapté à notre vie de tous les jours que la ceinture fléchée, la lampe à l'huile ou le téléphone à manivelle.

Le dépôt, mardi, de ce projet de réforme constitue beaucoup plus le point de départ d'un exercice ardu que l'aboutissement d'un long cheminement. D'ici deux ans, les législateurs auront beaucoup de pain sur la planche pour disposer des 3500 modifications proposées. Et stopper ainsi la lente transformation de notre code civil en réminiscence folklorique d'une civilisation d'un autre âge.

Il est heureux que cet examen exhaustif des règles de fonctionnement de la société québécoise s'effectue dans un climat de saine réaffirmation de son originalité. Et de redéfinition de ses objectifs à long terme. Le projet collectif des Québécois ne saurait en effet se restreindre à un réaménagement fonctionnel de ses relations avec ses voisins. Il doit absolument, pour être porteur de progrès, s'intégrer dans la construction d'une Cité moderne capable d'accueillir harmonieusement les nouvelles réalités sociales ou culturelles.

La réforme du code civil est peut-être moins spectaculaire qu'une éventuelle déclaration de souveraineté. Mais, dans toutes les hypothèses, elle est essentielle pour accroître les chances du Québec de sauvegarder son identité même après avoir franchi le cap du XXI^e siècle.

Pierre GRAVEL

LA SOUVERAINETÉ PROFITERA À 2000 BOURGEOIS - CHRÉTIEN



DRÔITS RÉSERVÉS

Ces fédéralistes qui se sont piégés par leur chantage à l'indépendance

MARCEL ADAM

Comme au début du débat référendaire de 1980 les tenants d'un néo-fédéralisme donnent l'impression d'une espèce désemparée et mise au ban de l'opinion.

Mais à la différence que cette fois-ci il faudra rien de moins qu'un miracle pour renverser le cours des choses et en faire une force gagnante.

Cette situation est attribuable, certes, à la rigidité du processus d'amendement qui rend impossible toute réforme substantielle de la Constitution. Mais davantage encore au fait que les partisans de Meech ont utilisé une stratégie qui devait se retourner contre la thèse fédéraliste après l'échec de l'accord.

Beaucoup de Québécois ont perdu foi dans le Canada depuis juin dernier parce que ces gens ont parlé comme si cet accord constituait la dernière chance pour le fédéralisme, et comme si un échec, interprété comme un rejet de sa spécificité, justifierait le Québec de s'acheminer vers l'indépendance.

On sait que ce chantage n'a pas réussi à faire accepter Meech par le Canada anglais, même s'il comportait les plus modestes revendications jamais faites par un gouvernement du Québec.

Tous les Québécois ayant tenu ce discours qui prêche aujourd'hui en faveur du lien fédéral, ont une rude cote à monter. Parce qu'ils ne peuvent plus plaider pour la préservation de la fédération canadienne de manière convainquante après avoir laissé entendre clairement qu'à défaut de Meech valait mieux en sortir. Ni évidemment proposer sérieusement un nouveau fédéralisme, quand Meech a démontré que la Constitution est verrouillée à double tour et que le Canada anglais n'est pas prêt aujourd'hui à céder plus au Québec que ce qu'il lui a refusé il y a six mois.

Malheureusement pour eux, la débâcle qui a emporté Meech a aussi charrié une bonne partie de leur crédibilité.

C'est le cas du premier ministre Mulroney qui, après avoir tenu ce discours pendant Meech, dit aujourd'hui aux Québécois que ce serait une erreur de quitter la fédération à cause de Meech, leur intérêt leur dictant de demeurer malgré tout dans une fédération qui, quoi qu'on en pense, saura satisfaire leurs légitimes aspirations.

Le gouvernement Bourassa n'est pas en meilleure posture, lui qui essaie de se sortir du piège dans lequel il s'est enfoncé avec ce chantage. Élu sur un mandat fédéraliste (qui le lie toujours moralement aussi longtemps que l'électorat ne l'en aura pas délié) il n'est plus capable de défendre cette option sous peine de se discréditer. Et il ne peut évidemment

épouser l'option du Parti québécois qu'il a toujours combattue.

Aussi le premier ministre rêve-t-il tout haut d'une nouvelle association inspirée de la superstructure Européenne, qui aurait toutes les apparences, si on en juge par la description qu'il a faite d'une nouvelle association avec le Canada, d'un néo-fédéralisme où le Québec jouirait d'un statut quasi souverain.

Mais comment y arrivera-t-il, le cadre de négociation à onze ayant été rejeté, et la Constitution ne permettant pas une négociation de un à un avec le fédéral? Demander au peuple un mandat de souveraineté pour pouvoir négocier dans une position de force en dehors du cadre constitutionnel?

Ce qui m'amène à la démarche proposée par le professeur Léon Dion pour amener le Canada anglais à accepter un nouveau type d'association avec le Québec.

J'y reviens parce que sa présentation à la Commission B-C a produit beaucoup d'effets sur plusieurs commissaires et que ses vues pourraient avoir, dit-on, une grande influence sur la politique constitutionnelle que le gouvernement Bourassa est en train de se donner.

Selon lui le Canada anglais ne cédera que s'il a le couteau sur la gorge. Par exemple il ne voit pas M. Bourassa allant négocier les recommandations de la Commission ayant fait consensus, ou bien la nouvelle structure qu'il envisage, sans l'assortir de la menace d'un ré-

férendum sur l'indépendance en cas d'échec. Il en irait de même pour un gouvernement péquiste allant négocier la souveraineté-association et qui devrait accompagner sa proposition de l'ultimatum d'un référendum sur l'indépendance politique.

Des commissaires souverainistes ont accueilli cette proposition avec beaucoup de scepticisme.

Après avoir crié au loup durant trente ans, pourquoi le Canada anglais y croirait-il cette fois? s'est exclamé le député péquiste Jacques Brassard.

Le Canada anglais ne nous prendrait-il pas plus au sérieux si c'était le peuple québécois lui-même qui manifestait par référendum sa volonté d'aller jusqu'au bout? a demandé le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard.

Un syndicat qui ne donne pas suite à une menace de grève ne le fait pas deux fois à un patron, a remarqué le syndicaliste Gérard Larose. Pour Meech on a dit qu'on irait en grève. On ne pourra pas le dire de nouveau sans faire rire de nous.

En effet. Le Canada anglais ne s'est pas laissé fléchir par le chantage à l'indépendance pendant la saga de Meech.

Serait-il plus impressionné par un ultimatum comme celui que propose M. Dion?

Je remarque que l'universitaire en doute lui-même quand il dit que même avec un couteau sur la gorge il n'est pas assuré que le Canada anglais céderait.

Opinions

Les enjeux de la réforme constitutionnelle



Extraits du mémoire soumis à la Commission Bélanger-Campeau par le professeur Charles Taylor.

CHARLES TAYLOR

Nous avons maintenant une occasion historique de nous définir. Nous devons établir nos objectifs maxima, quitte ensuite à reculer si le besoin s'en fait sentir. Mais il ne faudrait surtout pas réduire l'étendue de nos aspirations en fonction de nos déceptions historiques.

Et cela surtout parce que le contexte historique de ces déceptions est derrière nous. Avec la mort du lac Meech, quelque chose de très profond s'est passé au Québec. Tout le monde en convient, mais il n'est pas facile de le définir. À mon sens, l'élément le plus significatif c'est que la longue ambiguïté des Québécois fédéralistes a été résolue. Je ne veux pas dire par là qu'ils ne sont plus fédéralistes. Mais l'incertitude séculaire a pris fin autour de la question à savoir s'il fallait oeuvrer à l'intérieur de la constitution de 1867 pour y aménager certains changements, ou au contraire si on devrait refaire nos structures de fond en comble. Le 23 juin 1990, la constitution de 1867 est morte moralement au Québec. Il faut refaire du neuf. Voilà la raison du profond sentiment de soulagement, de liesse, que tous les observateurs ressentent le jour de la Saint-Jean. C'est le genre de soulagement que l'on ressent quand une ambivalence qui nous travaillait depuis longtemps se résout enfin.

Mais refaire du neuf, ça veut dire repartir sans l'hypothèque des vieilles structures, sans les limitations et les dilemmes que ces structures, et les querelles qui en étaient inséparables, nous imposaient. Il ne faudrait pas entamer le nouvel exercice d'autodéfinition avec les vieux réflexes.

Certes, on peut craindre que les vieux malentendus entre le Québec et le Canada anglais qui ont détruit les anciennes structures leur survivront, qu'ils continueront de troubler les nouveaux rapports que nous voudrions établir. C'est possible, mais c'est loin d'être fatal. Certains de ces malentendus étaient eux aussi liés à l'ancienne constitution. L'image du Canada comme une « mosaïque », la norme de l'égalité des provinces, l'idée fixe qu'il n'y avait de nation que « canadienne », tous ces éléments-là étaient liés aux structures en place, et à la façon dont ces structures ont été expliquées et vécues dans les autres régions du pays. Le Canada en est venu à créer une certaine attente dans l'esprit d'une majorité au Canada anglais, attente relative aux provinces et aux autres composantes du pays, que le Québec ne pouvait qu'enfreindre. L'avantage de tailler dans du neuf c'est qu'on peut proposer de nouvelles struc-

res qui rompent explicitement avec les images du passé. Il ne sera plus question d'une trahison envers l'essence du Canada déjà existant, mais plutôt de construire un nouveau pays.

En d'autres mots, contrairement à ceux qui croient que le Canada anglais ayant refusé Meech ne saurait agréer des changements plus grands, il se peut fort bien que des modifications plus profondes soient plus faciles à accepter, dans la mesure où elles sont proposées dans le cadre d'une nouvelle construction, plutôt que comme des aménagements à l'intérieur du Canada historique. Du moins c'est là l'opinion de constitutionnalistes chevronnés comme Alan Cairns de l'Université de la Colombie-Britannique.

Bien entendu, il faudrait pour en arriver là que le Canada anglais fasse le même chemin que nous, et constate la caducité de l'ancienne constitution. C'est un constat qui n'est plus exceptionnel à l'Ouest de l'Outaouais, mais j'avoue que nos compatriotes dans le reste du pays sont encore loin derrière nous à cet égard. Les Québécois sont conscients qu'il faut encore les réveiller, qu'il faut « leur envoyer un message ». Mais il ne faut pas confondre deux questions: comment les amener à négocier, d'une part, et ce qu'on voudrait leur proposer une fois les négociations entamées, d'autre part. Certains Québécois semblent pencher vers des propositions extrêmes, et favoriser des gestes irréversibles et unilatéraux afin de faire comprendre à l'interlocuteur le sérieux de l'affaire. Mais il ne faudrait pas faire dicter nos objectifs par des questions de tactique.

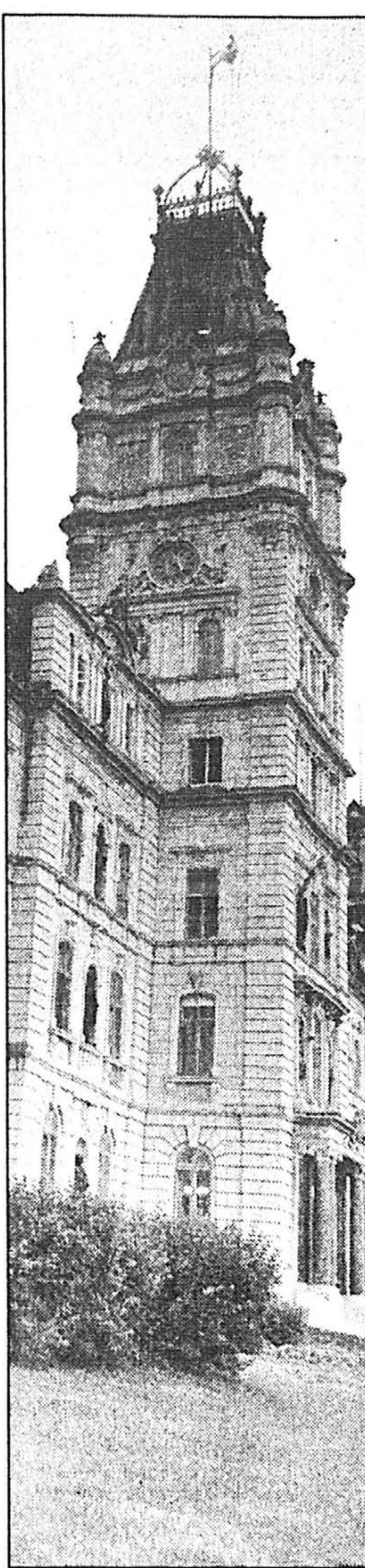
Autrement dit, on ne saurait définir notre destination en fonction des difficultés de l'itinéraire.

La Commission sur l'avenir constitutionnel du Québec devrait concevoir nos objectifs en visant une situation optimale pour le Québec, et à cette fin elle devrait garder en vue les quatre ordres d'exigences que j'ai indiqués au début.

Bien entendu, cela suppose que nous trouverons les moyens d'inciter nos concitoyens à redéfinir le Canada avec nous.

J'en viens maintenant aux structures constitutionnelles et à la division des pouvoirs. Il me semble que le système qui rencontre le mieux les quatre ordres d'exigence serait un système fédéral, mais plus décentralisé que celui en place maintenant. La constitution de 1867 est très souple à certains égards. La preuve en est qu'il a été conçu comme un système très centraliste, mais qu'il a évolué pendant les récentes décennies vers une décentralisation de plus en plus marquée. Il faudrait tailler le système à la mesure des plus récents développements, surtout pour éviter les malentendus et les fausses attentes qui ont tant semé de divisions dans le Canada actuel.

Le Québec — est dans le cas d'une fédération symétrique, les autres membres constitutifs de la fédération — devrait avoir les pouvoirs provinciaux actuels, plus un certain nombre d'autres, tels la main-d'œuvre, la sécurité du re-



venu, les communications, l'agriculture et les pêcheries (je ne prétends pas dresser une liste complète). Le pouvoir fédéral s'occuperait de la défense, les affaires extérieures, la monnaie. Au surplus, il y aura des domaines de juridiction mixte, tels l'immigration, la politique industrielle (y compris la recherche scientifique) et la politique écologique.

Cette distribution met fin à certains redoublements d'efforts inutiles dont nous souffrons actuellement, mais n'évite pas tout chevauchement. Mais c'est là une ambition vaine. Le fait est qu'on ne vit pas en vase clos, et même certains pouvoirs pleinement provinciaux ne sauraient s'exercer sans égard pour ce qu'on en fait à l'extérieur. Prenons l'exemple de l'assu-

rance-maladie. Garder un espace économique ouvert au Canada, c'est aussi se préoccuper de la mobilité. Notre système d'assurance-maladie est bien notre affaire, mais nous avons intérêt à l'accorder aux autres. La même chose vaut pour le régime des pensions de retraite, pour la politique de main-d'œuvre, et pour bien d'autres domaines.

Dans certains cas, la coordination s'effectuera par des accords interprovinciaux, mais dans d'autres il serait mieux de prévoir une compétence partagée ou concurrente: compétence partagée dans le cas de l'immigration, par exemple, parce que la mobilité sans restriction des personnes à l'intérieur de la fédération exige un régime accepté par les deux niveaux; compétence concurrente dans un domaine comme celui de la recherche scientifique, car ici notre problème n'est pas un surplus d'initiatives, mais au contraire une pénurie de fonds publics.

Quant à l'écologie, elle pose des problèmes de coordination très évidents. On pourra toujours songer à les régler par des accords intergouvernementaux, comme on le fait actuellement entre le Canada et les États-Unis pour les pluies acides et l'assainissement des Grands lacs. Mais l'ampleur et l'urgence des problèmes, et l'envergure du « virage » qu'il faut faire, poussent peut-être vers une juridiction mixte.

En un sens, il faudrait compter même les affaires extérieures comme un domaine mixte. Si le Québec s'est développé une personnalité internationale pour les questions de sa juridiction sous le régime actuel, il faudrait que les structures enchâssent cette capacité.

Une autre question relative à la distribution des pouvoirs se pose actuellement pour tous les Canadiens. C'est la question autochtone. Je prends pour acquis que sa résolution exige l'octroi de certains pouvoirs d'autogestion aux communautés autochtones. On pourrait songer à une solution purement québécoise pour les Indiens et Inuits du Québec, laissant aux autres régions le soin de régler à leur guise le sort des communautés sur leur territoire. Mais il y a clairement certains avantages à une solution d'ensemble touchant toutes les populations de la fédération canadienne. D'abord il faut tenir compte du fait que certaines tribus débordent les frontières provinciales; c'est le cas des Mohawks, par exemple. Mais en dehors de ces considérations géographiques, deux ou plusieurs régimes préteraient toujours à comparaison, et donc à des critiques et des revendications qui risqueraient de rendre instables les nouvelles structures, et donc de gêner leur fonctionnement. Or il importe que les structures d'autogestion donnent leur plein. Il faudrait sortir le Canada du provisoire dans le domaine de la politique indigène. Il faudrait qu'on passe le stade de rêver des structures de demain pour que les intéressés puissent s'adresser aux problèmes d'aujourd'hui. Pour cette fin, un régime à l'échelle du continent sera de loin préférable.

Il serait bien si le nouveau régime pouvait continuer sur des meilleurs traits de l'actuel, savoir un système de péréquation entre les régions.

féder relativement aux institutions fédérales. Et surtout, par le moyen d'une Charte canadienne des droits on a, malgré son opposition, retiré au Québec son pouvoir de décider de façon finale dans des domaines aussi vitaux que la langue, l'éducation ou le droit civil.

Dans le mémoire que je vous ai soumis le 16 octobre j'ai démontré que la jurisprudence de la Cour suprême du Canada fait évoluer la fédération canadienne dans un sens très centralisateur, en matière économique tout spécialement. J'ai cherché à démontrer aussi que l'intégration judiciaire canadienne, bien loin de protéger un Québec vulnérable, en constituait une source constante de menace: bien des jugements de la Cour suprême du Canada sont de petits coups d'État, dont la population n'est pas consciente.

Il importe ici d'insister à nouveau sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une question de personnes mais d'une question de structures, de système. Quand viennent les situations difficiles, il n'est que normal qu'il y ait refluxement vers les centres vitaux; et quand il existe des institutions centrales qui sont politiques, c'est là que se situe le cœur. C'est ainsi que le Québec gagne beaucoup de petites causes en Cour suprême mais perd celles qui mettent en cause de grands principes. La présence de trois juges d'origine québécoise ne peut rien contre cela.

Dans ce contexte, ce qui vaut pour le judiciaire vaut également pour le législatif et le gouvernement. Celui que les circonstances de la vie ont mené sur la scène fédérale, comme politicien ou fonctionnaire, est forcément amené à servir les institutions centrales. Et

c'est ainsi qu'une collectivité vulnérable et peu nombreuse se trouve fatalement divisée contre elle-même, en raison d'une participation à des structures dont elle ne contrôle pas grand chose. Encore une fois, je ne parle pas ici de division dans un sens péjoratif, par allusion à quelque défaut de loyauté. Je parle de division dans un sens objectif, par référence à une dispersion des ressources humaines que nous n'avons pas dans notre situation les moyens de nous offrir.

Le Québec se doit d'entrer en contact, en échange, en collaboration et même en association avec plusieurs autres collectivités, en de nombreuses matières, et au premier chef avec le Canada. Mais à la condition qu'il le fasse en conservant intacte sa souveraineté, c'est-à-dire le pouvoir de dire ce qui relève des ses compétences. Le Québec dans sa situation unique doit s'associer par des ententes ad hoc et non s'intégrer par des structures politiques. Ces ententes pourraient bien comprendre certaines structures de mise en œuvre administrative et de sanction judiciaire, mais elles devraient être également assorties de clauses de dénonciation.

Il est loin d'être certain qu'une telle façon de faire aurait des effets négatifs sur la quantité et la qualité de nos rapports avec le Canada, même en matière économique. Je crois, personnellement, qu'une politique de bon voisinage, fondée sur l'offre plutôt que sur la demande perpétuelle, aurait en plusieurs matières des chances de s'avérer bien plus fertile à terme que la situation présente. En tout cas il m'apparaît clair que de vagues craintes ne devraient pas pouvoir contrebalancer les conséquences certaines d'une intégration politique.



Lysiane Gagnon

Chronique pour Noël

L'époque est fertile en événements politiques, mais je doute que vous ayez aujourd'hui, chers lecteurs, le temps et le goût de vous pencher sur le sort des émirats du Golfe et sur le destin du Québec.

Sans doute êtes-vous en train de faire ce que je ferais si je n'avais pas cette chronique à écrire. Vous êtes dans les tourtières et les gâteaux. Ou dans votre magasinage de Noël. Ou bien vous vous préparez à votre party de bureau. Ou vous vous en relevez. Ou alors — c'est hélas le cas de bien des gens — vous êtes au plus creux de la grande « déprime » du temps des Fêtes.

De toutes les façons, quel que soit votre programme de la journée, vous avez besoin de rire un peu. Au menu, donc, cette savoureuse parodie du système scolaire que m'envoie un lecteur qui est aussi un observateur critique de la société.

Voici comment a évolué, en trente ans, la façon de poser un simple problème de mathématique.

ENSEIGNEMENT 1960:

Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 10 \$. Ses frais s'élevaient au 45% du prix de vente. Quel est son bénéfice?

ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL 1970:

Un fermier vend un sac de pommes de terre pour 10 \$. Ses frais s'élevaient au 45% du prix de vente, c'est-à-dire 8 \$. Quel est son bénéfice?

ENSEIGNEMENT MODERNE 1970:

Un fermier échange un ensemble P de pommes de terre contre un ensemble M de pièces de monnaie. Le cardinal de l'ensemble M est égal à 10 \$ et chaque élément de M vaut 1 \$. Dessinez 10 gros points représentant les éléments de l'ensemble M. L'ensemble P des frais de production comprend deux gros points de moins que l'ensemble M. Représentez F comme sous-ensemble de M et donnez la réponse à la question suivante: quel est le cardinal de l'ensemble B des bénéfices? (A dessiner en rouge).

ENSEIGNEMENT RÉNOVÉ DE 1980:

Un agriculteur vend un sac de pommes de terre pour 10 \$. Les frais de production s'élevaient à 8 \$ et le bénéfice est de 2 \$. Devoir: souligner les mots « pommes de terre » et discuter-en avec ton voisin.

ENSEIGNEMENT RÉNOVÉ DE 1990:

Un pézikan kapitalist privilégié sanrichi injusteman de 2 \$ sur un sak de patat. Analiz le tekst et recherh les fôtes de contenu et de grammère, d'ortograf, de ponktuasson et ansuite di se ke tu panse de sête fasson de sanrichir.

On continue. Voici un entrefilet tiré d'un journal de la compétition — mais l'emprunt est justifié, car je sais que cette petite nouvelle va réjouir le cœur de toutes les lectrices.

Dans une récente édition, le magazine *Esquire* consacrait sa page couverture à une exquise photo de la belle Michelle Pfeiffer. (Vous savez, celle qui jouait la tendre éplorée dans le film tiré des « Liaisons Dangereuses ». Personnellement, je trouve que Glenn Close a la beauté plus intéressante, mais le fait est que Ms Pfeiffer passe pour être l'une des plus jolies femmes au monde.)

Toujours est-il qu'*Esquire* titrait: « De quoi Michelle Pfeiffer a-t-elle besoin? De rien du tout... » On avait en effet tendance à le croire, jusqu'à ce que le magazine *Harper's* arrive avec le « scoop » suivant: la belle Michelle Pfeiffer avait eu besoin d'une foule de retouches à sa photo. Des retouches si considérables qu'elles ont coûté, si l'on en croit la facture du studio de photographie obtenue par les reporters de *Harper's*, 1525 \$.

Et encore la photo qu'il fallait retoucher avait-elle été prise avec toutes les précautions requises: éclairage flatteur, maquillage intensif, coiffeur et stylistes aux aguets, séances de pose au cours desquelles le photographe choisit les meilleurs angles...

Plus réjouissant encore, voici le détail des retouches: « Nettoyer le teint, adoucir la ligne du sourire, relever le menton, adoucir la ligne du lobe de l'oreille, agrandir le front, ajouter des cheveux, adoucir les muscles du cou... »

L'éditeur de *Harper's* a ainsi expliqué sa bonne action: « C'est pour montrer aux femmes que les magazines soumettent constamment à l'image de la perfection qu'il y a une différence entre l'art et la vie. »

Demain matin, quand vous vous regarderez dans le miroir en vous brossant les dents, pensez à Michelle Pfeiffer, et demandez-vous de quoi vous auriez l'air si l'on dépensait 1525 \$ pour améliorer une photo de vous prise à votre meilleur. Vous commencerez la journée du bon pied.

Il y a des gens qui détestent la période des Fêtes. Pas moi. J'aime la période des Fêtes, d'une façon parfaitement irrationnelle, instinctive et viscérale, sans même vraiment savoir pourquoi. Je ne vois pas de sens particulier à la fête de Noël, je trouve les éternels « airs de Noël » répétitifs, l'infâme « Nez rouge » et le sirupeux « Noël blanc » qu'on entend sur tous les musaks de la ville me tombent sur les nerfs. Je n'aime pas jouer des coudes dans des magasins bondés, je suis partout en retard et toujours débordée, et pourtant, et pourtant...

J'entends « Les anges dans nos campagnes » ou « Minuit chrétien », et je sens un petit frisson de plaisir — à peine un frisson, plutôt un réflexe conditionné, comme le rappel d'une enfance heureuse. Je plonge dans la joyeuse bousculade des grandes surfaces et il y a dans l'air une sorte de fébrilité, d'excitation, qui me gagne moi aussi. Il n'y a rien qui sente aussi bon qu'un sapin frais coupé, rien d'aussi joli qu'un arbre de Noël chargé de boules et de « glaçons » d'argent. J'aime les sapins illuminés dont se pare le centre-ville, et ceux, devant l'église Notre-Dame, invariablement décorés de lumières bleues. J'aime les embrassades et les souhaits et les horaires perturbés, la routine du bureau soudain chambardée, et même s'ils n'ont pas l'allure ruilante des emballages professionnels, j'aime mieux envelopper mes cadeaux moi-même.

J'ai hâte de ressortir ma recette de ragoût de boulettes, et de voir tout le monde se régaler de ces choses interdites: de belles grosses boulettes de porc jetées dans le bouillon bien gras où auront longuement mijoté de belles grosses pattes de cochon, du clou de girofle, de l'oignon, de la cannelle, de la farine grillée... Rien à voir avec ce que je fais d'habitude, mais justement, c'est ça le plaisir de Noël: une petite période de temps suspendue au-dessus de la vie courante, quelques jours entre parenthèses.

Il ne nous manque que la neige. Attendons. Elle viendra, c'est sûr.

S'associer plutôt que de s'intégrer

Extraits du mémoire présenté à la Commission Bélanger-Campeau par Henri Brun, professeur de droit à l'Université Laval.

HENRI BRUN

Malgré l'impression qu'on a pu avoir au départ, la question qui se pose à la Commission n'est pas pour l'essentiel une question économique. Ce dont il s'agit, c'est plutôt de faire un choix global, qui est de nature politico-juridique. La question qui se pose, en effet, n'est pas celle de la somme ou de la qualité de nos rapports économiques avec le Canada, mais plutôt celle de savoir si ces rapports, tout comme d'ailleurs nos rapports sociaux et culturels, se font de la façon appropriée compte tenu de notre identité et de notre situation. C'est le « comment » qui est en cause et non pas le « quoi ». Ce n'est que dans un second temps, de façon accessoire, qu'il pourra convenir de s'arrêter aux possibles conséquences économiques du choix global approprié.

Ce choix, à mon avis, la collectivité québécoise doit le faire entre les deux grandes tendances suivantes: nos rapports avec le Canada doivent-ils prendre la forme de structures politiques, ou plutôt la forme d'ententes particulières adaptées aux besoins et aux circonstances? Et ce choix, il me semble, doit se porter vers la seconde branche de cette alternative. Il me semble en effet devenu manifeste que le Québec, dans sa situation singulière, ne peut plus se permettre d'opter pour une intégration par des structures qui impliquent un abandon de la souveraineté, un abandon de la compétence sur ses compétences.

Cette situation singulière du Québec en Amérique du nord n'a certes pas à être exposée ici; elle est source d'une vulnérabilité culturelle que la seule vitalité économique des Québécois ne saurait dissiper entièrement, au-delà de tout autre facteur. Or les structures centrales, lorsqu'elles sont politiques, sont porteuses d'une dynamique centripète inéluctable. Leur existence même entraîne un refluxement continu des pouvoirs vers le centre, vers le cœur. Ce mouvement n'est pas mauvais en soi, mais le Québec, lui, n'a plus les moyens d'enchaîner ses rapports avec le Canada dans de telles institutions: s'il veut tenter de conserver son identité, le Québec doit d'abord, dans sa situation, voir à conserver sa souveraineté. Il doit maintenir et développer des relations importantes avec le Canada, mais il doit le faire selon ce qui convient au fur et à mesure, avec le support de structures administratives et judiciaires au besoin, mais avec le moins possible de structures politiques.

Cette vision des choses n'est pas théorique. En tout cas elle s'inscrit parfaitement dans l'histoire du fédéralisme canadien. Le droit constitutionnel est à cet égard très instructif: il nous montre que l'intégration fédérative canadienne est marquée d'une succession ininterrompue de coups d'État centralisateurs, grands ou petits, dont le Québec n'a plus guère les moyens de s'offrir le luxe.

Les autorités centrales se sont ainsi données le pouvoir de créer de nouvelles provinces. Elles ont admis Terre-Neuve dans la fédération et réglé à cette occasion la question du Labrador. Elles ont remplacé le Conseil privé de Londres par la Cour suprême du Canada. Elles ont décidé qu'elles avaient à elles seules la compétence de légi-



Le général Colin Powell, à gauche, chef de l'état-major interarmes, et le général Norman Schwarzkopf, commandant des forces américaines dans le Golfe, dégustent un café d'Arabie avant de visiter les troupes.

PHOTO REUTER

Les É.-U. ne voient « aucune ouverture » pour des discussions avec l'Irak

d'après AFP, AP, UPI et Reuter
WASHINGTON

■ Les États-Unis ont indiqué hier ne voir « aucune ouverture » pour des discussions de la dernière chance avec l'Irak alors que, à 27 jours de la date limite pour un retrait irakien du Koweït, un influent sénateur américain affirmait qu'une guerre ne durerait pas plus de cinq jours.

Le porte-parole de la Maison-Blanche Marlin Fitzwater a souligné que les États-Unis entendaient toujours discuter avec l'Irak pour faire comprendre à ce pays qu'il n'a pas d'autre choix que de se retirer du Koweït avant le 15 janvier, comme l'exige l'ONU sous peine d'un recours à la force.

L'offre de dialogue faite le 30 novembre dernier par le président George Bush « tient toujours », a déclaré le porte-parole.

Mais il a estimé que l'Irak n'était « pas réellement intéressé » à obéir aux résolutions de l'ONU, en voulant pour preuve le fait que le président irakien Saddam Hussein avait affirmé à la télévision turque que des discussions avec les États-Unis seraient « inutiles » si elles portaient sur ce sujet.

Pour sa part, le président François Mitterrand a indiqué clairement hier soir que la France était prête à faire la guerre, si nécessaire, pour obtenir la restauration de l'indépendance du Koweït, mais pas pour détruire la puissance militaire de l'Irak.

Dans sa sixième intervention depuis le début de la crise du Golfe, M. Mitterrand s'est clairement efforcé de préparer les Français à une issue militaire dans laquelle la France risque d'être engagée, tout en soulignant qu'elle ne négligerait rien d'ici l'expiration de l'ultimatum du 15 janvier pour parvenir à une solution pacifique et qu'elle ne s'interdisait pas de prendre des initiatives dans ce sens.

Dans le même temps, M. Mitterrand a fait un ges-

te en direction de Bagdad en estimant qu'il serait « normal » que l'Irak puisse obtenir des « garanties » qu'il n'y aurait pas de guerre s'il annonçait avant le 15 janvier son retrait du Koweït.

À propos de la question palestinienne, le président français a déploré que les États-Unis n'aient cessé de faire ajourner le vote d'une résolution de l'ONU sur le sort des Palestiniens, qui contient une référence à la conférence internationale.

D'autre part, l'Assemblée générale de l'ONU a condamné, à la quasi-unanimité, les autorités irakiennes et les forces d'occupation pour les graves violations des droits de l'homme contre le peuple koweïtien et contre des citoyens d'autres États au Koweït.

Par 144 voix pour, 1 contre (l'Irak) et pas d'abstention, l'Assemblée générale a confirmé dans la nuit de mardi à hier la résolution qui avait été adoptée le 3 décembre dernier par la Commission sociale des Nations unies, et qui demande notamment à Bagdad de respecter les conventions de Genève au Koweït.

L'Assemblée générale a condamné l'Irak notamment par les tortures, détentions, exécutions sommaires, disparitions et séquestrations au Koweït, en violation de la Charte de l'ONU. La résolution exprime aussi ses graves préoccupations face au pillage et à la destruction systématique de l'infrastructure économique du Koweït, qui s'applique aux droits économiques, sociaux et culturels du peuple koweïtien.

Enfin, le secrétaire américain à la Défense, M. Dick Cheney, et le chef d'état-major interarmes, le général Colin Powell, sont arrivés hier à Ryad pour une visite de cinq jours en Arabie saoudite, apprend-on de source diplomatique américaine.

M. Cheney, a déclaré que les troupes américaines ne seraient pas prêtes à attaquer l'armée irakienne d'occupation du Koweït au 15 janvier.

Gorbatchev menace d'imposer l'état d'urgence aux républiques récalcitrantes

d'après Reuter et AFP

MOSCOU

■ Mikhail Gorbatchev a rappelé les républiques à l'ordre hier à la tribune du Congrès des députés d'URSS, en menaçant d'introduire « l'état d'urgence ou l'administration présidentielle » dans les régions les plus tendues, principalement en Estonie, Lituanie et Lettonie où les incidents se multiplient entre les nationalistes et les représentants du pouvoir central.

Dans son discours, le président soviétique s'est dit « préoccupé par l'aggravation de la situation » dans les trois républiques baltes, et a évoqué les « violations des droits de l'Homme » qui sont commises « à l'encontre de citoyens qui y vivent tranquillement depuis des décennies ».

« Je tiens à souligner que, là où la situation devient particulièrement tendue et où il existe une grave menace pour l'État et le bien-être du peuple, j'aurai à mettre en place l'état d'urgence ou le régime présidentiel », a-t-il déclaré.

L'administration présidentielle suspend le fonctionnement des pouvoirs locaux contrairement à l'état d'urgence.

Les gouvernements et les parlements indépendantistes des trois républiques baltes, qui y ont remplacé les communistes après les élections de cette année, veulent y limiter les droits civiques des personnes installées depuis l'annexion des anciens États baltes par Staline, en 1940. Ils estiment devoir protéger l'avenir des autochtones, qui ne représentent qu'un peu plus de 50 p. cent de la population en Lettonie et 60 p. cent en Estonie.

Un militaire conservateur, le général Albert Makachov, commandant en chef de la région militaire de l'Oural, avait rappelé hier matin que l'URSS « a des intérêts vitaux » stratégiques et économiques dans la Baltique, et que l'armée soviétique était « chargée de les défendre ».

Appel au président

Fait sans précédent, 53 hauts responsables, dont des chefs de l'armée et des forces de l'ordre, ont rendu public hier matin un appel au président pour qu'il envisage le recours à l'état d'urgence et à l'administration présidentielle dans les régions où l'emploi « des pressions constitutionnelles » classiques s'avère inefficace.

Ces mises en garde surviennent alors que les incidents se multiplient en Lettonie, Estonie et Lituanie. Dans la première république, une série d'attentats à l'explosif de fabrication artisanale ont été perpétrés depuis le 5 décembre contre des monuments militaires et des locaux du PC et du KGB.

Dans un communiqué conjoint, le présidium du Parlement et le Conseil des ministres lettons ont dénoncé hier la « campagne provocatrice » que constituent selon eux ces attentats. Les Lituanais pour leur part dénoncent un renforcement du dispositif militaire soviétique dans leur république.

Les Baltes ont déjà commencé à se préparer au pire. Le Parlement estonien a adopté hier un document prévoyant une série de mesures de « résistance en cas de réoccupation » de l'Estonie par l'Union soviétique ». Lancement « appel à tous les citoyens à tous les responsables », cette résolution prévoit notamment une vaste campagne de désobéissance civile en cas « de nouvelle agression ».

L'intervention de Mikhail Gorbatchev, consacrée à la défense de son projet de nouveau traité de l'Union élargissant les droits des Républiques, contenait également des références à la Moldavie, l'Ossétie du Sud, en Géorgie, et le Haut-Karabakh.

« Personne ne pourra nous persuader qu'on peut couper les liens sans la volonté des peuples. Voilà pourquoi j'ai demandé un référendum » sur le nouveau Traité de l'Union, a-t-il poursuivi devant une salle extrêmement attentive.

Réponse à Eltsine

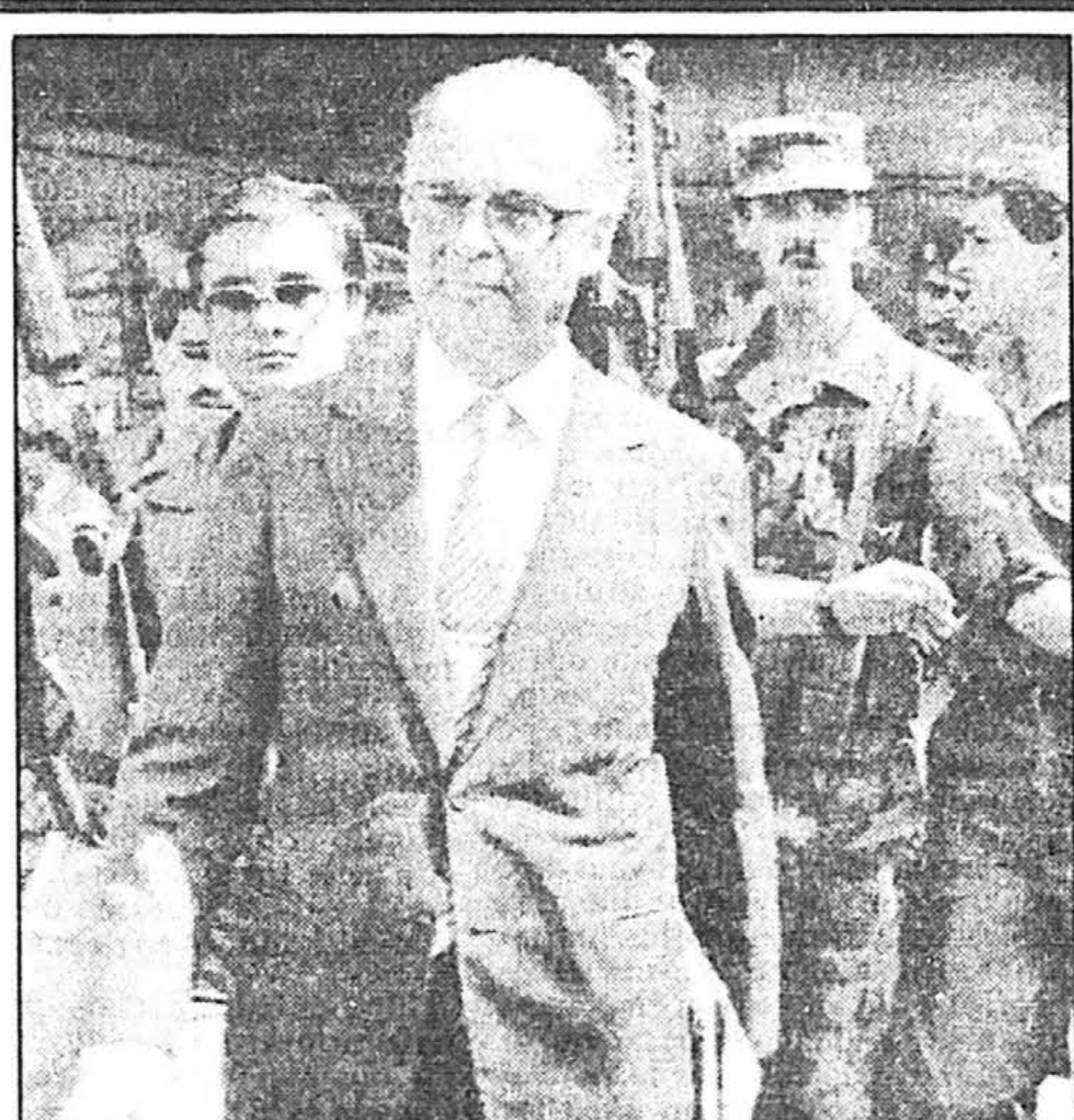
M. Gorbatchev a également répliqué implicitement au président russe Boris Eltsine qui avait évoqué le matin la « dictature du Kremlin », dont la république de Russie n'acceptera jamais le retour : « Les représentants du Kremlin, ce sont les représentants des républiques. Au Kremlin siège le Congrès des députés d'URSS, le Congrès de la RSFSR, les syndicats. C'est notre Kremlin à tous », s'est-il exclamé avec véhémence, salué par des applaudissements.

« Ça suffit d'exploiter le problème du centre, ça suffit d'effrayer le peuple soviétique avec le Kremlin », a-t-il conclu.

Enfin, dans un discours qui semble annoncer son départ, le premier ministre soviétique Nikolai Rijkov a déclaré que le programme de réformes de Gorbatchev, tel qu'il était conçu initialement, avait échoué.

Nikolai Rijkov a dit aux députés que les adversaires de son gouvernement cherchaient à détruire tout le système soviétique. L'Union soviétique se trouve dans une telle situation que le « moindre faux-pas provoquera une explosion sociale », a-t-il affirmé.

M. Rijkov a annoncé que tous les paramètres de l'économie soviétique pour 1990 étaient dans le rouge : le revenu national est en baisse de 3 p. cent, les exportations en baisse de 12 p. cent et l'Union soviétique devait rembourser 9 milliards de roubles-devises (12,6 milliards de dollars au taux officiel) au titre de sa dette, dont il n'a pas indiqué le montant.



Le premier ministre démissionnaire.

PHOTO REUTER

Salim Hoss démissionne

d'après AFP et Reuter

BEYROUTH

■ Le premier ministre libanais Salim Hoss a présenté hier la démission de son gouvernement qui a été acceptée par le président Elias Hraoui, a-t-on annoncé officiellement au terme d'un Conseil des ministres.

La démission de M. Hoss était prévue de longue date dans le cadre de la normalisation en cours au Liban, entamée avec l'avènement du Grand Beyrouth le 3 décembre.

Le ministre de l'Éducation Omar Karamé est pressenti pour former le nouveau cabinet mais sa désignation ne pourra intervenir qu'au terme de consultations que M. Hraoui doit entamer avec les députés.

Le gouvernement de M. Hoss a été formé le 25 novembre 1989, un peu plus d'un mois après la conclusion en Arabie saoudite de l'accord interlibanais de Taef. Celui-ci prévoit notamment, outre la constitution d'un cabinet d'union nationale, la nomination de nouveaux députés au parlement, l'instauration de « relations privilégiées » avec la Syrie et la dissolution des milices.

Les amendements constitutionnels prévus par le document adopté à Taef, notamment pour rééquilibrer le pouvoir en faveur des musulmans, ont été promulgués le 21 septembre 1990. Le prochain gouvernement sera donc le premier de la deuxième République libanaise.

Au cours de son mandat, le gouvernement Hoss a supervisé l'éviction par les armées syrienne et libanaise du général Michel Aoun, chef d'un cabinet de militaires chrétiens qui rejetait l'accord de Taef, la promulgation des amendements de la constitution et la réalisation du Grand Beyrouth, une zone de 350 km carrés vidée des armes lourdes des milices.

Albanie: le Parti démocratique demande le report des élections

d'après Reuter et AFP
VIENNE

■ Nouvellement légalisé, le Parti démocratique d'opposition albanaise a passé hier à l'offensive en réclamant le report des élections législatives du 10 février et la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, le jour même où 18 personnes étaient condamnées à des peines allant jusqu'à 12 ans de prison pour leur participation aux manifestations anti-communistes de la semaine dernière.

Radio Tirana a précisé que les 18 avaient été incarcérés pour « activités illégales » dans les villes de Derrës et Elbasan. Selon des informations officielles, 157 personnes ont été jugées à la suite des émeutes anti-communistes réprimées par l'armée. Les médias officiels ont fait état de 16 blessés, dont six policiers. Mais d'après certaines sources officielles, le bilan réel pourrait atteindre 100 morts.

Parallèlement, le Parti démocratique a accusé les autorités de pratiquer la torture. Selon le porte-parole Genc Polo, « à Elbasan, Shkoder et Derrës, des gens ont été torturés et forcés d'avouer des crimes qu'ils n'avaient pas commis et pour lesquels ils ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 15 ans de prison ».

Le Parti démocratique a déclaré d'autre part, dans un communiqué, qu'il lui sera impossible de participer à des élections législatives sur un pied d'égalité avec le Parti du Travail (communiste) à moins d'un report de l'élection prévue le 10 février. Il demandera donc que la date en soit différée. Le Parti démocratique espère obtenir un report d'environ trois mois, a précisé Genc Polo.

Le communiqué souligne par ailleurs que la détention de prisonniers de conscience ne se justifie pas dans une société démocratique. « Pour cette raison, le Parti démocratique demandera au présidium

du Parlement de libérer immédiatement l'ensemble des prisonniers politiques », a-t-il déclaré.

Le Parti démocratique, fondé le 12 décembre à l'université de Tirana, est la première formation non communiste à voir le jour en Albanie depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Sa demande d'enregistrement officielle a été présentée mardi au ministère de l'Intérieur.

Sa légalisation définitive lui donnera le droit de participer aux législatives, que celles-ci aient lieu en février ou ultérieurement. Les Albanais devront alors élire, à bulletins secrets, les 250 députés de l'Assemblée populaire.

Il est probable que d'autres partis verront le jour d'ici-là. Une semaine après son annonce par Ramiz Alia, le multipartisme a été officialisé hier par l'Assemblée populaire. Son présidium a voté un décret autorisant la création de partis politiques indépendants, à condition qu'ils ne soient pas financés de l'étranger, qu'ils soient dépourvus de tout caractère « fasciste, raciste, belliciste, anti-national » et qu'ils n'incitent pas « à la haine nationale ».

Les partis autorisés seront en droit d'avoir leurs propres locaux et organes de presse. Depuis sa création, le Partidémocratique s'est déjà plaint de ne pas avoir accès à la presse officielle.

L'Albanie a observé pendant longtemps un silence total sur la question des détenus politiques. Mais en janvier dernier, Simon Stefani, alors ministre de l'Intérieur, avait révélé pour la première fois que 3850 personnes étaient détenues dans des centres pénitentiaires ou des « stations de rééducation ».

Vendredi dernier, Amnesty International a déclaré que, malgré le début de réforme engagé par Tirana, plusieurs centaines de personnes condamnées à de longues peines de prison pour opposition politique ou tentative d'émigration étaient toujours incarcérées.

OLYMPUS

PREMIÈRE MONDIALE : *sur votre liste de Noël*

UN SYSTÈME INTÉGRÉ ZOOM REFLEX

OLYMPUS IS-1

69888

- Zoom puissant 35-135 mm ED
- Flash intelligent à double réflecteur

OLYMPUS Infinity SuperZoom 330

Power-zoom Olympus 38 mm-105 mm incorporé

48888

avec des piles au LITHIUM

OLYMPUS Infinity II

Un appareil étonnamment complet et tout temps

22888

avec une pile au LITHIUM

OLYMPUS Infinity TWIN

Objectif 35 mm grand angle, téléobjectif de 70 mm

27888\$

DISPONIBLE AUSSI AVEC UN DOS DATEUR 30888

avec des piles au LITHIUM et étui

OLYMPUS Infinity Zoom 200

Appareil automatique 35 mm

9888

avec une pile au LITHIUM

POSEMÈTRES SEKONIC

POSEMÈTRES Compagnon original STUDIO DE LUXE modèle L-398

12888

Nouveau compagnon numérique DIGI-LITE F modèle L-328

29888

8" x 12" GRATUIT

avec chaque film 35 mm (c-41) apporté avant le 10 jan. 1991

TRAITEMENT PAR SELECT PHOTO

NOUS UTILISONS LE PAPIER KODAK POUR FINIR EN BEAUTÉ!

NOS MAGASINS SITUÉS SUR SHERBROOKE ET PLACE PHILLIPS SERONT OUVERTS DIMANCHE 10 h - 17 h

RÉPARATIONS ÉCHANGES ACCEPTÉS LAMINAGES

5488 ouest, rue SHERBROOKE
489-3401

NDG

1108 ouest, boul. de MAISONNEUVE
844-1766

LOCATIONS PHOTOS DE PASSEPORT FINITION DE PHOTO

1197, Place PHILLIPS
866-8761

Le Monde

L'armée de l'air israélienne frappée par le plus grand scandale de son histoire

d'après AFP
JERUSALEM

■ L'armée de l'air israélienne est actuellement éclaboussée par le plus grand scandale de son histoire, alors qu'elle est censée jouer un rôle capital en cas de guerre avec l'Irak.

La presse a en effet révélé hier que le général Rami Dotan, chef du service des achats de l'armée de l'air, a placé des commandes et signé des contrats fictifs, notamment avec des sociétés aéronautiques américaines censées avoir réparé des moteurs d'avions, alors qu'en réalité le travail avait été effectué en Israël.

La police militaire israélienne a arrêté le général Dotan et le colonel Yitzhak Sar, soupçonnés d'avoir détourné près de 10 millions de dollars dans cette affaire de faux achats de matériel militaire.

Toute l'histoire a éclaté publiquement le 28 octobre dernier avec l'arrestation du général Dotan, le plus important responsable militaire impliqué jusqu'à ce jour dans une affaire de corruption, de détournements de fonds, de faux et d'usage de faux.

Le scandale a pris une nouvelle ampleur avec l'arrestation, mardi, d'un des collaborateurs du général Dotan, le colonel Yitzhak Sar, responsable des entrepôts et du matériel dans l'armée de l'air, et d'un ingénieur civil.

Une dizaine d'autres officiers supérieurs et des civils, employés dans des entreprises militaires, vont être prochainement interrogés. Des arrestations supplémentaires pourraient être annoncées dans les prochains jours, a-t-on indiqué de sources policières.

Autre rebondissement : le général Dotan a accepté de « parler » et a avoué mardi qu'il avait soudoyé un adjudant-chef de l'armée de l'air pour « liquider » l'homme d'affaires israélien Ofer Pail. Ce dernier avait dénoncé, le premier, au printemps 1989, les agissements du général auprès du ministère de la Défense.

Ce détournement, soulignent plusieurs journaux, risque de créer de « sérieuses frictions » avec Washington dans la mesure où des fonds de l'aide militaire américaine, devant servir à régler des commandes de matériels ou de services aux États-Unis, ont été utilisés en Israël, ce qui constitue une infraction à la législation américaine.

Le quotidien *Yediot Ahronot* (populaire) révèle ainsi que l'ambassade des États-Unis en Israël a demandé et obtenu mardi des « informations sur l'état de l'enquête ».

« Cette affaire est une véritable boîte de pandore qui risque de porter atteinte aux relations très étroites que l'armée de l'air entre-

tenait avec le Pentagone et les principales entreprises américaines d'armement », ajoute le quotidien en citant des responsables du ministère de la Défense.

Le chef d'état-major, le général Dan Shomron, a pour sa part déclaré mardi que l'armée agira avec « une poigne de fer pour extirper tous les fruits pourris ».

La responsabilité du général Avihim Ben Nun, actuel commandant en chef de l'aviation, pourrait être également évoquée : il avait, en effet, réaffirmé au début de l'année toute sa confiance au général Dotan, en dépit des conclusions d'une première commission d'enquête interne.

Une deuxième commission avait été constituée à la suite des pressions du directeur général du ministère de la Défense, M. David Ivry, qui avait menacé de démissionner si l'affaire était enterrée, a ajouté hier le commentateur militaire de la radio.

L'ancien commandant en chef de l'armée de l'air, M. Ezer Weizman, a qualifié de « traître » le général Dotan.

« Les dégâts provoqués par cette charogne équivalent à une centaine d'avions abattus au combat », a ajouté hier à la radio M. Weizman, l'un des pères fondateurs de l'aviation israélienne.

Maroc : le procès des émeutiers a commencé

d'après AFP et Reuter
RABAT

■ Les procès contre les personnes appréhendées au cours des troubles ayant accompagné la grève générale du 14 décembre ont commencé hier à Fes et Rabat, tandis qu'au parlement, les partis d'opposition ont rejeté la commission d'enquête proposée par le gouvernement, du moins dans sa composition.

Le procès du leader de l'Union générale des travailleurs marocains (UGTM) à Fes, Mohamed Alaoui Titna, a été reporté au 24 décembre, a décidé hier soir le tribunal de première instance de cette ville.

M. Alaoui Titna a comparu

hier devant ce tribunal sous l'inculpation notamment de « rébellion et de propagation de fausses nouvelles » après les émeutes de Fes survenues pendant la grève générale du 14 décembre. La Cour a rejeté « pour défaut de garanties » la demande de la défense d'accorder la liberté provisoire de leur client.

Par ailleurs, le même tribunal reprendra aujourd'hui le procès de 52 autres personnes poursuivies pour « rébellion et attroupement armé sur la voie publique », qui s'est ouvert également hier.

D'autre part, le tribunal de première instance de Rabat a lui aussi reporté au 24 décembre prochain le procès de 34 jeunes Marocains inculpés pour « manifestations illégales, troubles à l'ordre public et atteinte à

l'ordre public ». La Cour leur a refusé la liberté provisoire.

Ces jeunes, parmi lesquels on compte dix chômeurs, ont été arrêtés lors des manifestations organisées dans des quartiers populaires de Rabat au lendemain de la grève générale du 14 décembre.

Le quotidien *Al Bayane* (opposition pro-communiste) a mis en cause hier les « procès collectifs » et les « procédures de justice sommaire et expéditive », incompatibles avec la commission d'enquête sur les événements de Fes proposée lundi par le gouvernement.

Cette commission a été rejetée par l'opposition, non dans son principe mais dans sa composition. Le gouvernement avait proposé en effet que cet organisme soit présidé par Mohamed Mikou,

président à la Cour suprême, et composé d'élus du Parlement et de « représentants de l'Exécutif ».

La présence des derniers a été mise en cause par les syndicats, qui en revanche n'ont pas été appelés à siéger.

Les dirigeants de l'opposition parlementaire ont estimé que la commission « constituerait tout simplement un canal à travers lequel le gouvernement pourrait faire passer tout ce qu'il voudra ».

Le président du groupe de l'Union socialiste des forces populaires (USFP, progressiste), Fathallah Oualalou, a par ailleurs demandé la libération de toutes les personnes arrêtées et l'annulation de toutes les poursuites judiciaires engagées contre les syndicalistes, les journalistes et les grévistes.

À ce propos, Abdelkrim Ghalab, rédacteur en chef du quotidien *Al-Alam* (opposition), a reçu une convocation de justice pour avoir publié des informations susceptibles de troubler l'ordre public à l'occasion des émeutes de Fes du week-end dernier. Publié par le parti Istiqlal, *Al-Alam* est le plus ancien quotidien du Maroc. Son rédacteur en chef comparaitra en justice le 25 décembre.

Les ouvriers de 28 entreprises de Timisoara se mettent en grève

d'après AFP et Reuter
TIMISOARA

■ Des dizaines de milliers d'ouvriers se sont mis en grève hier à Timisoara pour réclamer la démission du gouvernement issu de la révolution roumaine.

Les manifestations de rue réunissant ouvriers et étudiants ont cependant donné quelques signes d'essoufflement dans la ville, où avait commencé il y a un an l'insurrection qui devait renverser Nicolae Ceausescu.

Les ouvriers de 11 grandes entreprises de Timisoara, après avoir entamé une grève illimitée, ont défilé au cours de la matinée dans les rues de la ville en demandant le départ du président Ion Iliescu et de son gouvernement de Front de salut national (FSN). Ils ont été rejoints dans la journée par 17 autres entreprises.

En milieu d'après-midi, plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées devant l'usine de matériel électrique Electrobant, où elles se sont agenouillées pour prier en mémoire des quelque 1000 victimes de la Révolution roumaine.

C'est dans cette usine qu'avait débuté la grève gé-

nérale qui devait entraîner les événements de décembre 1989.

« Si nous maintenons notre cohésion, nous vaincrons encore cette fois-ci », a déclaré à la foule une ouvrière de l'usine.

La production était complètement arrêtée dans les quatre principales entreprises de la ville, qui emploient à elles seules plus de 20000 salariés.

Outre la démission de l'équipe actuelle, les grévistes de Timisoara réclament la formation d'un gouvernement de coalition avec les partis d'opposition.

Les grévistes veulent également par leur action appuyer la grève des étudiants roumains, déclenchée le 11 décembre et protester contre le fait que, selon eux, le gouvernement ignore leurs revendications. Les étudiants exigent la création d'un « gouvernement d'union nationale » et la « démission du président Iliescu ».

Des entretiens sont actuellement en cours à Bucarest entre le gouvernement FSN de Petre Roman et le Parti libéral d'opposition, afin de désamorcer la vague de tension sociale et de parvenir à un partage du pouvoir avec les partis battus aux élections du 20 mai, remportées haut la main par le FSN.

DÉPÊCHES

NATIONS UNIES

Palestine

■ Le vote du Conseil de sécurité des Nations unies sur une résolution sur les territoires occupés par Israël a une nouvelle fois été reporté hier, bien que les divergences aillent s'amenuisant. « Nous sommes très près d'un règlement final de ces problèmes », a dit l'ambassadeur finlandais Klaus Tornudd, qui fait office de médiateur entre les États-Unis et les quatre parrains du texte, la Colombie, Cuba, la Malaisie et le Yémen.

BULGARIE

Nouveau gouvernement

■ Le premier ministre désigné, Dimitar Popov, a présenté hier un gouvernement de transition au parlement bulgare. Il s'agit du quatrième gouvernement en Bulgarie depuis la chute du régime communiste, il y a un an. Le cabinet, constitué au terme de plus d'une semaine d'après négociations entre le Parti socialiste bulgare (ex-parti communiste) et l'opposition, est une coalition des trois principales formations politiques du pays. Il comprend également cinq ministres sans étiquette politique, dont Dimitar Popov.

TERRITOIRES OCCUPÉS

Expulsions

■ Les juges militaires israéliens ont souligné hier que le mouvement de la Résistance islamique HAMAS visait à la destruction de l'État d'Israël, lors de l'examen de l'appel de quatre Palestiniens menacés d'expulsion, apprend-on de source judiciaire. Les juges ont cité des documents du HAMAS en faveur de la création d'un État islamique « de la Méditerranée à la rivière » de Jourdain à la place de l'État hébreu, et ont rappelé que l'organisation intégriste avait été mise hors la loi en 1989. Les avocats de la défense ont de leur côté réaffirmé que la procédure d'expulsion était illégale, soulignant qu'elle violait la législation égyptienne en vigueur dans la bande de Gaza jusqu'à son occupation par l'armée israélienne en juin 1967.

GAZA

Blessés et mort

■ Sept Palestiniens ont été blessés par balles hier lors d'affrontements avec l'armée israélienne dans la bande de Gaza occupée, apprend-on de

source palestinienne. Six Palestiniens ont été blessés dans la localité de Rafah, dans le sud du territoire, et un septième dans la ville de Gaza. Par ailleurs, un Palestinien a été assassiné hier soir à coups de couteau par des inconnus masqués dans le camp de réfugiés de Khan Younés, au sud de la ville de Gaza, rapporte la radio israélienne.

AFRIQUE DU SUD

Sanctions sportives

■ Le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a déclaré hier que le Commonwealth devrait envisager de rétablir les relations sportives avec l'Afrique du Sud en raison du démantèlement progressif de l'apartheid. Dans une intervention devant la Commission des affaires étrangères de la chambre des Communes, Hurd a cependant souligné que la Grande-Bretagne « n'envisageait pas de dénoncer unilatéralement l'accord de Glenegles ». Cet accord signé en 1977 avait placé le sport sud-africain au ban de la communauté formée par les anciennes colonies britanniques.

HAÏTI

Aristide exclu

■ Le père Jean-Bertrand Aristide, en passe de devenir président élu d'Haïti, a été expulsé en 1988 de l'ordre catholique salsien, dit un communiqué publié à Rome par le siège de l'ordre. Ce communiqué, qui fait suite à des questions de journalistes relatives au statut actuel du père Aristide, précise que la mesure d'expulsion prononcée le 8 décembre 1988 reste en vigueur. Il cite la lettre d'expulsion de 1988, qui accusait le père Aristide d'avoir fait de la religion un moyen d'incitation à la haine et à la violence.

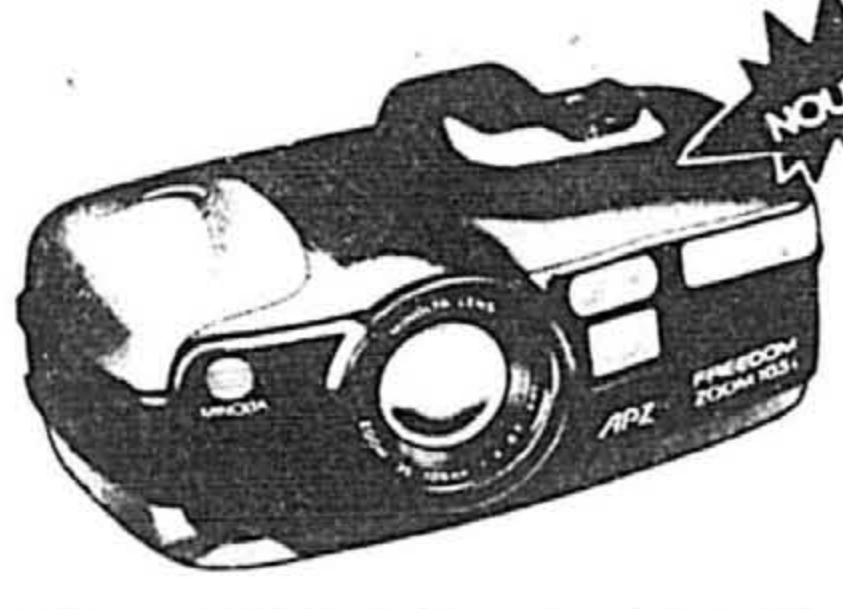
COLOMBIE

L'affaire Ochoa

■ Fabio Ochoa, l'un des chefs du cartel de Medellín, s'est rendu aux autorités colombiennes, qui s'attendent à voir d'autres trafiquants réagir comme lui à la promesse du gouvernement de ne pas extraire les barons de la cocaine vers les États-Unis. Considéré comme l'un des trois principaux leaders du cartel, Fabio Ochoa, 33 ans, en fuite depuis des années, s'est rendu mardi à des représentants de la justice dans une église de Medellín.

Sur votre liste de Noël

Éclinez MINOLTA



NOUVEAU

FREEDOM ZOOM 105i

Seulement **388⁸⁸**

- Zoom compact 35 mm-105 mm
- Système intelligent de mise au point automatique
- Système perfectionné de programmation du zoom, avec activation par visée
- Système intelligent de réglage de l'exposition
- Système intelligent de commande du flash

WATHERMATIC DURLES



Appareil étanche

Valeur Supérieure

298⁸⁸

avec des piles

MAXXUM 5000i



SI COMPLET IL DONNE UN NOUVEAU SENS À L'INTELLIGENCE VISEZ DÉCLENCHEZ

Seulement **488⁸⁸**

avec AF 50mm f:1.7

FREEDOM AF 35



Un appareil photographique compact totalement automatisé avec mise au point automatique précise et boîtier élégant.

Excellente Valeur

158⁸⁸

avec des piles

ENSEMBLE MAXXUM 3000i



ENSEMBLE INCLUS: Boîtier 3000i, Flash 314i, OBJECTIF ZOOM 35-80 mm et plus

Seulement **498⁸⁸**

MAXXUM 7000i



Intelligent Ingénieux Une classe à part

Seulement **698⁸⁸**

avec AF 50mm f:1.7

OBJECTIFS MAXXUM

AF 28mm f:2.8	208.88
AF 80-200mm f:4.5/5.6	268.88
OBJECTIFS MD pour X-700	
MD 28mm f:2.8	208.88
MD 70-210mm f:4.0	388.88

MINOLTA X-700



Seulement **408⁸⁸**

avec MD 50mm f:1.7

GRATUIT 8" x 12"

AGRANDISSEMENT COULEUR

SELECT PHOTO

avec chaque film 35mm (C-41) apporté avant le 10 janv. 1991

NDG

RÉPARATIONS ÉCHANGES ACCEPTÉS LAMINAGES

5488 ouest, rue SHERBROOKE
489-8401

NOS MAGASINS SITUÉS SUR SHERBROOKE ET PLACE PHILLIPS SERONT OUVERTS LES DIMANCHES JUSQU'À NOËL

LOCATIONS PHOTOS DE PASSEPORT FINITION DE PHOTO

1197, Place PHILLIPS
865-8761

Sorties 58 ou 60 - Autoroute des Laurentides - 227-4671 ou 871-0101

1108 ouest, boul. de MAISONNEUVE
844-1766

1197, Place PHILLIPS
865-8761

L'ULTIME PLAISIR!



Mont Saint-Sauveur

NOUVEAUTÉS CET HIVER...

7\$

EN TOUT TEMPS

ENFANTS 6 À 12 ANS ACCOMPAGNÉS DES PARENTS.

Minimum de 3 membres d'une même famille.

4h

NOUVELLE FLEXIBILITÉ:

Skier à prix réduit par BLOCS DE 4 HEURES consécutives au moment de la journée ou de la soirée qui vous convient.

21\$

LA CARTE SKI PASSEPORT:

ÉCONOMISER JUSQU'À 5\$ sur les billets de remontées:

semaine: 21\$ (rég. 26\$) - fin de semaine: 24\$ (rég. 29\$)

soirée: 18\$ (rég. 22\$)

99\$

PAR PERSONNE

CONDOTELS MONT SAINT-SAUVEUR:

en bordure des pistes!

SPECIAL DE JANVIER (du 4 janv. au 7 fév. 1991):

- 2 nuits d'hébergement (occupation quadruple)
- 2 journées et soirées de ski

Sorties 58 ou 60 - Autoroute des Laurentides - 227-4671 ou 871-0101

Les travailleurs de l'automobile craignent les effets du libre-échange interprovincial

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Les travailleurs de l'automobile au Québec s'opposent avec vigueur à la décision du gouvernement Bourassa d'abolir les politiques préférentielles d'achat pour les biens manufacturés dans les autres provinces.

« Si le seul critère retenu est le prix, si le contrat va tout simple-

ment au plus bas soumissionnaire, on sera contre et on le fera savoir de façon percutante », a prévenu hier Normand Labrie, président des 3000 Travailleurs unis de l'auto (TUA) de General Motors de Boisbriand.

Vendredi, par communiqué, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gerald Tremblay, annonçait l'intention de Québec d'adhérer à un accord conclu entre les provinces pour l'ouverture des marchés publics — les achats

de biens, d'une valeur de plus de 25000 \$ faits par les provinces.

Ce « libre-échange interprovincial » porte sur les achats direct du gouvernement, par le biais de ses ministères. Ce qui permettra aux manufacturiers des autres provinces de transiger, par soumissions, avec le gouvernement québécois. Inversement, les compagnies québécoises pourront faire de même dans les autres provinces. Québec achète pour environ 200 millions \$ par année.

Le marché québécois de l'informatique sera protégé jusqu'en 1996, le gouvernement voulant aider les entreprises du Québec.

Pour Québec, son adhésion à un « libre échange » interprovincial devra passer par une série d'ententes bilatérales avec chacune des provinces.

Hier, le ministre Tremblay a déclaré que Québec voulait montrer sa volonté de « protéger l'espace économique canadien ». Les

entreprises québécoises exportent 40 p. cent de leur production dans le reste du Canada, a-t-il rap-

pelé. Les discussions sur l'ouverture des marchés publics pour les autres provinces durent depuis des années. Déjà, l'an dernier, le Québec avait indiqué qu'il adhérerait en principe au libre échange interprovincial.

Jusqu'à maintenant, General Motors se trouvait avantagée

dans les achats de véhicules du gouvernement du Québec qui achète environ 900 véhicules chaque année.

Pour le syndicaliste Normand Labrie, ces achats gouvernementaux risquent d'échapper à GM si les manufacturiers ontariens — tous les fabricants ont une usine dans la province voisine — sont considérés sur le même pied que le produit québécois.

Les médecins accueillent favorablement la réforme du code civil

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de LA PRESSE
QUÉBEC

Les médecins respectent déjà la volonté des patients en phase terminale de leur maladie. La réforme du code civil vient simplement confirmer une pratique courante, estime la Corporation professionnelle des médecins.

Le médecin a par ailleurs non seulement le droit mais également le devoir de dispenser aux malades incurables des soins qui contribueront à abrégier leurs souffrances. L'administration de morphine et autres barbituriques a un effet négatif direct sur le système respiratoire, ce qui contribue à écourter l'agonie.

C'est ce qu'a soutenu hier le docteur Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, au cours d'un entretien avec La Presse.

M. Roy se dit heureux de la réforme du code civil annoncée mardi par le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, confirmant l'entière responsabilité du malade, c'est-à-dire sa pleine liberté d'accepter ou de refuser des soins.

« La réforme vient confirmer une pratique courante, mais elle permettra au médecin d'agir dans la pleine légalité, à l'abri des poursuites », souligne M. Roy.

Le président de la corporation rappelle que les mentalités ont grandement évoluées au Québec au cours des 20 dernières années.

Selon lui, la réforme s'inspire largement des chartes des droits et libertés. « Le choix des soins ne concerne pas seulement les malades incurables, mais tous les patients. Le malade, en possession de ses facultés mentales, a le choix d'accepter ou de refuser un diagnostic. En cas d'urgence, cependant, le médecin interviendra si le malade ne peut exprimer un choix. En clair cela signifie que le patient est seul maître de son corps, le tout confirme par le législateur. »

Cette opinion est exprimée par la corporation et les associations diverses de médecins depuis 1983, lors du début des véritables travaux de réforme. Encore récemment, cette année, des sondages montrent qu'une importante majorité de Québécois (90 p. cent) sont pour le libre exercice de leur choix en ce domaine. La porte est donc maintenant grande ouverte à la reconnaissance pleine et entière du « testament biologique ».

Au sujet de l'euthanasie, le docteur Roy estime que la question n'est pas facile. Il existe cependant de plus en plus de complicité entre le médecin et son patient.

Le docteur Roy s'interroge cependant sur l'intransigeance du gouvernement concernant les contrats de grossesse. « Le geste sera illégal, donc punissable. Quelles sanctions seront prévues pour un geste qui est légale en d'autres pays. Bien sûr que le phénomène des mères-porteuses n'est pas répandu au Québec, mais l'évolution sociale nous permet-elle de trancher radicalement ? »

M. Roy croit que cette question ne peut être définitivement réglée.

Satisfaction chez les avocats

Comme prévu, le Barreau du Québec s'est dit « satisfait » dans l'ensemble des politiques retenues par le gouvernement du Québec en ce qui concerne la réforme du code civil.

Selon la corporation, qui représente les 13000 avocats québécois, le législateur a su atteindre « le juste milieu » en ce qui concerne la judiciarisation. Sur la foi de la déclaration de principe du ministre de la Justice, le Barreau prédit qu'il y aura juste ce qu'il faut de nouveaux recours devant les tribunaux, mais que les excès seront évités.

Les réformes concernant le droit des personnes (comme la possibilité de mettre fin à l'acharnement thérapeutique) rejoignent le Barreau, tout comme les réformes en matière de droit de la famille et d'obligations. Certaines critiques sont cependant émises quant aux modifications en matière d'hypothèque.

Le Barreau, qui précise que ses commentaires ne sont que préliminaires, souhaite avoir assez de temps pour former adéquatement ses membres avant l'entrée en vigueur.

Ce que vous pouvez faire dès maintenant.

• Évitez d'acheter des produits suremballés. Les emballages comptent pour environ la moitié des déchets au Canada.

• Réutilisez le plus possible. Les sacs d'épicerie par exemple, et toutes sortes d'autres articles. Il vaut mieux les utiliser plusieurs fois que de les jeter.

Pour tout renseignement,
composez sans frais

1 800 668-6767

Ou remplissez ce coupon et retournez-le à l'adresse suivante:
LE PLAN VERT DU CANADA,
Ottawa, Ontario, K1A 0S9

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR
DE L'INFORMATION SUR

LE PLAN VERT DU CANADA ET CE QUE JE PEUX
FAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____



LE PLAN VERT DU CANADA

Canada

VOICI LE PLAN VERT DU CANADA, POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN.

Le Plan Vert propose des programmes, des règlements, des objectifs et des calendriers précis. Et surtout, il s'adresse à tous les « citoyens de l'environnement » - qu'il s'agisse des gouvernements, de l'industrie ou des individus.

Et la terre, dans tout ça? Le Plan Vert contient des dispositions visant à protéger, à préserver ou encore à réutiliser

nos sols. Il nous engage par exemple à réduire de 50% nos déchets solides d'ici l'an 2000. Il trace aussi les lignes de conduite à suivre pour le traitement et la gestion des déchets toxiques. Il s'intéresse à la conservation des forêts et au reboisement, de même qu'à la protection de nos sols fertiles contre toute forme de dégradation.

Comment y prendre part. Il est facile de se procurer de l'information sur le Plan Vert du Canada et sur les façons d'y participer. On peut obtenir sur demande un résumé du Plan, de même que des suggestions à l'intention de tous et chacun. Il suffit de composer le numéro sans frais ou de remplir le coupon et de le retourner à l'adresse indiquée.

Gouvernement du Canada
Government of Canada

NOS ENFANTS MÉRITENT MIEUX QUE CE GENRE D'HÉRITAGE.



MONTRÉAL, QUÉBEC, DÉCEMBRE 1990

JUSQU'À
50%
DE RABAIS

Le Journal A. Gold & Sons

MÉTÉO:
IDÉAL
POUR DES
ÉCONOMIES

Hiver 1990

TOUT SUR NOTRE PLUS GRAND ET MEILLEUR SOLDE AVANT NOËL

Vol. XC

OUVERT JUSQU'À 21 H TOUS LES SOIRS SAMEDI, DIMANCHE JUSQU'À 17 H NOTRE SOLDE AVANT NOËL POUR HOMMES ET DAMES BAT SON PLEIN

AUBAINES FORMIDABLES POUR HOMMES

- Épargnez 30\$ à 40\$ — CHEMISES SPORT MODE DE CHRISTIAN DIOR, YVES ST. LAURENT, VICTOR EMMANUEL, HATHAWAY ET A. GOLD & SONS. 100% coton et mélange de coton. P.M.G.TG. Ord. 75\$ à 85\$ **45\$**
- Épargnez 25,50\$ — CHEMISES IMPRIMÉES DE GOLD SPORT. 100% viscose. 9 modèles mode. P.M.G.TG. Ord. 68\$ **42,50\$**
- Épargnez 41\$ à 126\$ — CHANDAILS D'ITALIE DE MONDO. Mélange de laine. Grand assortiment. P.M.G.TG. Ord. 110\$ - 120\$ **69\$**
Ord. 155\$ - 175\$ **89\$**
Ord. 185\$ - 225\$ **99\$**
- Épargnez 51\$ à 181\$ — CHANDAILS D'ITALIE, COLLECTION D'AUTOMNE. 100% laine et mélange de laine. Plusieurs modèles. P.M.G.TG. Ord. 125\$ à 200\$ **69\$**
Ord. 150\$ à 290\$ **99\$**
- Épargnez 76\$ — CHEMISES SPORT COUTURIER «DESIGNER», FABRIQUÉES EN ITALIE PAR TESTA. Haute qualité. Ord. 175\$ **99\$**
- Épargnez 151\$ à 276\$ — BLOUSONS ET MANTEAUX ¾ D'AUTOMNE EN CUIR. Nouvel arrivage. Vaste sélection. Grandeurs 38-46. Ord. 575\$ à 595\$ **399\$**
Ord. 695\$ **499\$**
Ord. 750\$ à 875\$ **599\$**
- Épargnez 14,50\$ — GANTS DE SUÈDE PÉCARI DOUBLÉS. Ord. 32,50\$ **18\$**
- Épargnez 10\$ — GANTS EN CUIR SOUPLE, DOUBLÉS. Noir ou brun. Doublure 100% laine. Ord. 35\$ **25\$**
- Épargnez 31\$ à 41\$ — PANTALONS HAUTE MODE, MÉLANGE DE LAINE, COUPE ITALIENNE. FABRIQUÉS AU CANADA. Grandeurs 32-40. Ord. 90\$ et 110\$ **59\$ et 69\$**
- Épargnez 20\$ à 35\$ — CRAVATES 100% SOIE. Superbes choix de couleurs, motifs et modèles. Ord. 35\$ à 50\$ **15\$**
- Épargnez 11,51\$ à 25,01\$ — CHEMISES HABILLÉES À MANCHES LONGUES. Tons sur tons. Rayées. Unis. 100% coton et mélange de coton/polyester. Ord. 55\$ à 65\$ **39,99\$**
Ord. jusqu'à 39,50\$ **27,99\$**
- Épargnez 31\$ à 41\$ — PEIGNOIRS POUR HOMMES. Ratine et ratine de velours. Styles et couleurs assortis. Ord. 90\$ à 100\$ **59\$**
- Épargnez 10\$ — PYJAMAS POUR HOMMES. Polyester et coton. Couleurs assorties. Ord. 35\$ **25\$**

VOUS PARTEZ DANS LE SUD? PROFITEZ DE NOS RABAIS!

- Épargnez 18,02\$ à 40\$ — PANTALONS 100% COTON ET MÉLANGE DE COTON. Ord. 60\$ à 68\$ **39,98\$**
Ord. 105\$ **65\$**
- Épargnez 17,01\$ à 36\$ — MAILLOTS DE BAIN ET SHORTS BERMUDA DE NAUTICA, MISTRAL, MAJESTIC, JAMS, A. GOLD & SONS ET GOLDSPOUT. P.M.G.TG. Ord. 38\$ à 65\$ **19,99\$, 24,99\$ et 29\$**
- Épargnez 12\$ à 19\$ — T-SHIRTS, COLS POLO, DE WOLSEY, LYLE AND SCOTT ET A. GOLD & SONS. Ord. 38\$ à 45\$ **26\$**



EXCELLENTE AUBAINES SUR NOS MAGNIFIQUES
COMPLETS, VESTONS SPORT, MANTEAUX ET PANTALONS

SOLDE DE COMPLETS

Ord. 495\$ 299\$ Épargnez 196\$	Ord. 595\$ 399\$ Épargnez 196\$	Ord. jusqu'à 695\$ 499\$ Épargnez jusqu'à 196\$
--	--	--

GROUPES SÉLECTIONNÉS DE NOTRE COLLECTION COURANTE
COURTS • RÉGULIERS • LONGS • TAILLES 36 À 48 • SIMPLE ET DOUBLE BOUTONNAGE

VESTONS
SPORT
Ord. 345\$
199\$
Épargnez 146\$

TUXEDOS
Ord. 345\$
199\$
Épargnez 146\$
POSSEZ VOTRE PROPRE TUXEDO
FAIREZ À TOUTE ÉVENTUALITÉ

COMPAREZ-LES À DES MODÈLES DE 400\$ MANTEAUX LÉGERS POUR L'HIVER

Seulement **245\$**
• Petit • Moyen • Grand.
• Marine • Vert • Noir • Huitre.
• Col haut • Ceinture • Doublure
en laine matelassée.

ÉPARGNEZ 48,50\$ PANTALONS DE FLANELLE

100% LAINE ITALIENNE, 5 COLORIS
Ord. 127,50\$
Seulement **79\$**
• Tailles 32 à 42
Fabriqués au Canada. Style Européen.
Noir, olive, marine, ardoise, gris pâle.

ÉCONOMISEZ 66\$ CHEMISES SPORT EN SOIE DE «SILKS» DÉLAVÉES AU SABLE

Ord. 135\$
Seulement **69\$**
• Petit • Moyen • Grand • Très grand.
• Noir • Marine • Rouge • Vert • Or
• Kaki • Violet.

NOUVEAUTÉS POUR DAMES ÉCONOMISEZ DE 36\$ À 71\$ VÊTEMENTS 2 PIÈCES DELLA SPIGA

ORD. DE 195\$ À 230\$
Seulement **159\$**
Tissus italiens,
superbes imprimés.

ÉPARGNEZ DE NOTRE RÉPUTÉ RAYON DE CHAUSSURES

- Épargnez 50\$ — RÉPUTÉES BOTTES D'HIVER DOUBLÉES EN PEAUX DE MOUTON VÉRITABLE. Se vendaient 150\$ **100\$**
- Épargnez 50\$ — BOTTES D'HIVER MODE. Se vendaient 135\$ **85\$**
- Épargnez 40\$ à 125\$ — CHAUSSURES HABILLÉES LUCIANO PEZZUOLO DE NOTRE COLLECTION GRAND LUXE. Se vendaient 165\$ à 250\$ **125\$**
- Épargnez 40\$ — CHAUSSURES HABILLÉES DE PIATTELLI. Se vendaient 125\$ **85\$**
- Épargnez 40\$ — CHAUSSURES DE MARCHÉ DE RENOMMÉE INTERNATIONALE. Se vendaient 110\$ **70\$**
- Épargnez 15\$ — PANTOUFLES D'ITALIE. Se vendaient 45\$ **30\$**
- Épargnez 35\$ — PANTOUFLES DE PIATTELLI AVEC DOUBLURE EN PEAUX DE MOUTON VÉRITABLE. Se vendaient 75\$ **40\$**

SUPER VALEURS POUR DAMES Comme toujours, retouches sans frais

- Épargnez 16\$ — CHÂLES IMPORTÉS D'ITALIE. Styles et motifs assortis. Ord. 45\$ **29\$**
- Épargnez 207\$ — MANTEAUX 100% LAINE, POUR DAMES. Style caban classique. Choix de couleurs. Ord. 425\$ **218\$**
- Épargnez 196\$ — MANTEAUX DOUBLÉS 100% DUVET. BLANC. Ord. 295\$ **99\$**
- Épargnez 46\$ à 96\$ — MANTEAUX D'HIVER EN POPELINE DOUBLÉS DE LAINE DE JERRY «F». Doublure détachable. Ord. 245\$ - 295\$ **199\$**
- Épargnez 171\$ à 251\$ — ENSEMBLES EN TRICOT DE TRICOVILLE. Collection automne 90. Plusieurs styles et couleurs. Ord. 390\$ - 550\$ **219\$ - 299\$**
- Épargnez 136\$ à 176\$ — ENSEMBLES 2 PIÈCES DE SIMON CHANG. Collection automne 90. Ord. 285\$ - 355\$ **149\$ - 179\$**
- Épargnez 71\$ à 91\$ — BLOUSONS DOUBLÉS DE DUVET DE BERNARDO. 2 MODÈLES. Ord. 270\$ - 290\$ **199\$**
- Épargnez 126\$ — CARDIGANS MÉLANGE DE MOHAIR DE MARY JANE MARCASIANO. Noir, ivoire, rouge et vert. Ord. 225\$ **99\$**
- Épargnez 81\$ - 161\$ — CHANDAILS AUTOMNE/HIVER POUR DAMES, VASTE CHOIX. Ord. 150\$ - 250\$ **69\$ - 89\$**
- Épargnez 49\$ à 121\$ — COORDONNÉS SPORT DE JACQUES VERT. Blousons, jupes, jupes-culottes, blouses et chandails. Ord. 90\$ - 345\$ **63\$ - 224\$**
- Épargnez 21\$ à 71\$ — COORDONNÉS SPORT DE JONES NEW YORK. Blazers, jupes, pantalons, jupes-culottes, chandails et cardigans. Ord. 80\$ - 230\$ **59\$ - 159\$**
- Épargnez 75\$ à 190\$ — COORDONNÉS SPORT ALFRED SUNG, SUNGSPORT. Blousons, jupes, pantalons, blouses, chandails, cardigans, ensembles-jupe. Ord. 150\$ - 380\$ **75\$ - 190\$**
- Épargnez 24\$ à 66\$ — CHANDAILS ET CARDIGANS DE SPANNER. Styles et couleurs assortis. Ord. 80\$ - 225\$ **56\$ - 159\$**
- Épargnez 23\$ à 51\$ — COORDONNÉS SPORT DE WHITE STAG. Jupes, jupes-culottes, blouses, pantalons, chandails et cardigans. Ord. 58\$ - 130\$ **35\$ - 79\$**

EXTRA! ÉPARGNEZ JUSQU'À 50% SUR CES GRIFFES RENOMMÉES POUR DAMES

- | | | |
|------------------|------------------|-----------------|
| □ Mr. JAX | □ JACQUES VERT | □ MARY JANE |
| □ JONES NEW YORK | □ SPANNER | □ MARCASIANO |
| □ MARC ALLAN | □ EMILIO ROSSI | □ SHIFF |
| □ SUNGSPORT | □ BRAMA | □ ADORABLE |
| □ NANCEL | □ PINO | □ JUNIOR |
| □ PETER NYGARD | □ COLLECTION | □ NUAGE |
| □ PLAZA SPORT | □ INTERNATIONALE | □ EVAN PICONE |
| □ JERRY «F» | □ FRANCO VALERI | □ HILARY RADLEY |
| □ TRICOVILLE | □ COMO | □ GES |
| □ SIMON CHANG | □ DALIA | □ RINO ROSSI |
| □ DELLA SPIGA | □ WHITE STAG | □ N & L |
| □ BERNARDO | | □ SPANNER |

*BOUTIQUES POUR DAMES À 6 EMPLACEMENTS MODE

• MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • CENTRE ROCKLAND • 960, STE-CATHERINE O.
• LA PLACE VERTU • CARREFOUR LAVAL • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

POUR UN MEILLEUR CHOIX, VEUILLEZ MAGASINER TÔT, DANS TOUTS NOS MAGASINS

• MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • CENTRE ROCKLAND • 960, STE-CATHERINE O. • LA PLACE VERTU
• FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE • GALERIES D'ANJOU • PROMENADES ST-BRUNO • CARREFOUR LAVAL

Cartes American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche, A. Gold & Sons.

Ouellet et Blackburn siégeront au comité spécial des Communes

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le libéral André Ouellet, ainsi que le député conservateur de Jonquière, Jean-Pierre Blackburn, passeront les prochains mois ensemble. Ils seront en effet tous les deux membres du comité mixte spécial chargé d'étudier la formule d'amendement de la constitution.

Quand André Ouellet et le député conservateur Jean-Pierre Blackburn ont fait une alliance fédéraliste à la Commission Bélanger-Campeau il y a deux se-

maines, Jean-Pierre Blackburn a dit que ça lui faisait «lever le cœur».

La liste des députés qui siègeront au comité créé la semaine dernière par le premier ministre Mulroney a été déposée hier.

Le comité sera présidé par le sénateur conservateur et constitutionnaliste, Gerald Beaudoin, et le député conservateur James Edward. M. Edward a fait parler de lui il y a trois ans quand il a démissionné de la présidence du comité des Communes sur les Communications, pour protester contre l'octroi d'un permis à Radio-Canada pour la chaîne anglaise de nouvelles.

Les trois québécois sont: André Ouellet, Jean-Pierre Blackburn et Gabrielle Bertrant (Brome-Missisquoi).

Le comité comptera aussi les députés conservateurs Robert Nicholson et Pauline Browes (de l'Ontario), Ross Reid (Terre-Neuve), et Willie Littlechild (un Cri d'Alberta).

Coline Campbell (Nouvelle-Écosse) et Ronald Duhamel (Manitoba), avec M. Ouellet, représenteront les libéraux.

Les néo-démocrates ont quant à eux choisi Lynn Hunter (Colombie-Britannique) et Lorne Nystrom (Saskatchewan).

La Chambre des communes ajourne ses travaux au 18 février

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Un dernier effort néo-démocrate pour bloquer l'adoption du projet de loi recriminalisant l'avortement a échoué hier.

Avant l'ajournement de ses travaux, la Chambre des communes a rejeté un amendement déposé par le NPD, qui demandait que la Loi C-43 ne puisse pas recevoir la sanction royale pendant que les députés sont en vacances.

La motion d'ajournement, adoptée hier peu après 18h, suspend les travaux de la Chambre jusqu'au 18 février, et précise que les projets de loi qui seront adoptés par le Sénat d'ici là pourront

recevoir automatiquement la sanction royale.

Le Nouveau Parti démocratique demandait que la sanction soit refusée spécifiquement dans le cas du projet de loi recriminalisant l'avortement, qui n'a pas encore été voté au Sénat.

L'amendement a été rejeté, par 121 députés contre 90. Aucun député conservateur n'a endossé l'amendement. Tous les membres du NPD l'ont appuyé, ainsi qu'un bon nombre de députés libéraux.

Les deux députés du Bloc québécois présents en Chambre au moment du vote, Jean Lapierre et Gilles Duceppe, se sont exprimés en faveur de l'amendement.

En conférence de presse plus tôt hier matin, la députée néo-démocrate Dawn Black, a expliqué

qu'elle demandait cet amendement pour faire avorter le projet de loi, pour assurer qu'il ne soit jamais promulgué.

«C'est une de nos dernières chances, on va la prendre», avait-elle expliqué.

Le projet de loi doit encore recevoir l'assentiment du Sénat. Nul ne sait toutefois s'il passera cette étape car le vote est libre et les sénateurs qui ont rendu leur position publique sont divisés sur le sujet.

... et la guerre?

Par ailleurs, un amendement à la motion d'ajournement qui aurait forcé le gouvernement à convoquer les députés en cas de guerre dans le golfe Persique, a été jugé inadmissible par le président de la Chambre.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, a cependant précisé, à sa sortie de la Chambre, que la Chambre des communes serait convoquée si la guerre devait éclater.

«Cela prend quand même un ou deux jours avant qu'on puisse se réunir, il est donc difficile de garantir qu'il y aura un débat avant même que les troupes participent à l'action», a-t-il ajouté.

Une joyeuse tradition de Noël!

LA BAIE

UN PARFUM DE NOËL FLOTTE DANS L'AIR!

SUNG ENCORE

Sung Encore, la nouvelle fragrance signée Alfred Sung. Fragrance et produits pour le corps. 48 \$ à 290 \$ ch. Fragrances, rayon 242.

HUGO BOSS

Eau de toilette classique en atomiseur, 50 ml. 53 \$ ch. Après-rasage sport, 50 ml. 31 \$ ch. Fragrances, rayon 242.

POISON

Harmonieuse et mystérieuse fragrance. Eau de Cologne, 100 ml. 52 \$ ch. Esprit de parfum en flacon rechargeable, 10 ml. 65 \$ ch. Lotion parfumée pour le corps, 200 ml. 57 \$ ch. Fragrances, rayon 242.

AZZARO POUR HOMME

Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. 53 \$ ch. Baume après-rasage, 125 ml. 41 \$ ch. Lotion après-rasage, 75 ml. 32 \$ ch. Fragrances, rayon 242.

COCO CHANEL

Pour celle qui ose... Eau de parfum, 50 ml. 71 \$ ch. Eau de toilette, 75 ml. 50 \$ ch. Émulsion pour le corps, 150 g. 58,50 \$ ch. Gel pour le bain, 150 ml. 50 \$ ch. Poudre luxueuse, 150 g. 70 \$ ch. Fragrances, rayon 242.

GIVENCHY

Eau de toilette, 120 ml. 45 \$ ch. Talc pour le corps, 100 g. 23 \$ ch. Gel pour le bain et la douche, 250 ml. 36 \$ ch. Fragrances, rayon 242.

OFFRE SPÉCIALE!

À l'achat de 18 \$ ou plus de fragrances ou de produits de beauté, procurez-vous un trio de chandeliers plaqués argent, pour seulement 10 \$ (chandelle en sus).

Satisfaction garantie. On peut s'y fier!

Compagnie de la Baie d'Hudson

HO! HO! HO!... HO!

Vive Noël à la Baie! Jusqu'au 23 décembre, nous ouvrons tous les jours, même le dimanche!

Centre-ville de Montréal:
Lundi au vendredi,
de 9 h à 21 h;
Samedi et dimanche,
de 9 h à 17 h.

Succursales:
Lundi à vendredi,
de 9 h 30 à 21 h;
Samedi, de 9 h à 17 h;
Dimanche, de 10 h à 17 h.

la Baie

Pour le Bloc québécois, le meilleur est à venir

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

C'est ainsi que Louis Plamondon du Bloc québécois a répondu hier aux critiques formulées à l'égard de sa formation politique. On lui reproche de ne pas être assez présente en Chambre, de ne pas suivre d'assez près les intérêts du Québec lors des comités parlementaires.

«Ça ne sert à rien de passer trois jours à écouter des discours. C'est de la perte de temps (...) Et seulement quatre membres ont le droit de siéger pleinement aux comités», a expliqué le député de Richelieu, hier matin.

Cinq des neuf membres de la nouvelle formation politique ont organisé une conférence de presse pour dresser un bilan de la première tranche de la session parlementaire qui a été ajournée hier soir.

Ils reconnaissent qu'ils ont encore beaucoup de pain sur la planche et ils expliquent le taux élevé d'absentéisme en Chambre en partie parce que leur chef Lucien Bouchard siège à la Commission Bélanger-Campeau. Ils précisent également qu'un autre membre du Bloc, François Gerin, est lui occupé à amasser des fonds sur le terrain. Ils ont surtout tenu à expliquer que leur statut à la Chambre ne leur permettait pas de faire beaucoup plus qu'être là au bon moment pour poser la bonne question.

De toute manière, ajoutent-ils, l'action, la vraie, n'est pas encore commencée. Le rôle du Bloc québécois sera décisif quand les procédures de changements constitutionnels seront amorcées. Jean Lapierre, leader du Bloc en Chambre et député de Shefford, entend bien surveiller les dépenses fédérales en ce qui touche la défense de l'unité canadienne. «C'est fini le temps où on avait une standing ovation en Chambre juste en prononçant le mot Canada», a-t-il déclaré.

Le Bloc québécois est là pour «fermer les dossiers», a expliqué le député de Laurier-Sainte-Marie, Gilles Duceppe, le seul à avoir été élu sous la bannière souverainiste à la faveur d'une élection partielle.

Louis Plamondon soutient de son côté que les députés conservateurs n'ont rien fait pour empêcher la fermeture de toutes les stations de télévision de Radio-Canada dans l'Est du Québec, pas plus qu'ils n'ont vu à ce que Marine Industrie reçoive les 387 millions \$ qu'elle demandait pour sa survie.

Le Bloc a aussi profité de l'occasion hier matin pour rappeler qu'un sondage public le week-end dernier leur donne 51 p. cent de la faveur populaire au Québec, et se réjouit de la venue de Jean Chrétien en Chambre, en février, un «ennemi» qu'on n'aurait pas pu mieux choisir, a indiqué M. Lapierre.